
**Informe del presidente Propuesta
de donación****República Democrática de Santo Tomé y Príncipe
Transición hacia sistemas alimentarios sostenibles y
nutritivos (SIAS)**

Número de proyecto: 2000004947

Referencia del documento: EB 2025/LOT/P.16/Rev.1

Fecha: 5 de diciembre de 2025

Distribución: Pública

Original: Francés **PARA:**

APROBACIÓN

Medidas que deben adoptarse: Se invita al Consejo de Administración a aprobar la recomendación que figura en el párrafo 54.

Cuestiones técnicas:**Bernard Hien**

Director regional
División de África Occidental y Central
Departamento de Operaciones por Países
Correo electrónico: b.hien@ifad.org

Rachel Senn

Directora de país
División de África Occidental y Central
Departamento de Operaciones por Países
Correo electrónico: r.senn@ifad.org

Fondo Internacional de Desarrollo Agrícola – www.ifad.org

Índice

Mapa de la zona del proyecto	ii
Resumen de la financiación	iii
I. Contexto	1
A. Contexto nacional y justificación de la intervención del FIDA	1
B. Lecciones aprendidas	2
II. Descripción del proyecto	2
A. Objetivos, zona de intervención y grupos destinatarios	2
B. Componentes, resultados y actividades	3
C. Teoría del cambio	3
D. Alineación, apropiación y alianzas	4
E. Costo, beneficios y financiación	4
III. Gestión de riesgos	9
A. Riesgos y medidas de mitigación	9
B. Categoría ambiental y social	9
C. Clasificación en función de los riesgos climáticos	9
D. Sostenibilidad de la deuda	10
IV. Ejecución	10
A. Marco organizativo	10
B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje, gestión del conocimiento y comunicación	11
C. Planes de ejecución	12
V. Instrumentos y facultades jurídicas	13
VI. Recomendación	13

Anexos

- I. Acuerdo de financiación negociado
- II. Marco lógico
- III. Matriz integrada de riesgos del proyecto

Equipo de ejecución del proyecto

Director regional:	Bernard Hien
Directora nacional:	Rachel Senn
Responsable técnico:	Mathilde Iweins
Responsable financiero:	Radu Damianov
Especialista en clima y medio ambiente:	Paxina Chileshe
Jurista:	Mounia Benarbia

Mapa de la zona del proyecto



Les appellations employées et la présentation des données n'expriment aucune position particulière du FIDA quant au tracé des frontières ou limites ni aux autorités concernées.

FIDA Carte établie par le FIDA | 12/06/2025

Resumen de la financiación

Institución promotora:	FIDA
Beneficiario:	República Democrática de Santo Tomé y Príncipe
Organismo de ejecución:	Ministerio de Agricultura, Pesca y Desarrollo Rural (MAPDR)
Coste total del proyecto:	15,068 millones de euros (equivalentes a unos 17,139 millones de dólares estadounidenses) ¹
Importe de la donación del FIDA en el marco del Marco para la Sostenibilidad de la Deuda:	4,661 millones de euros, de los cuales 0,5 millones de euros corresponden a prefinanciación (equivalente a 5,3 millones de dólares EE.UU., de los cuales 0,568 millones de dólares EE.UU. corresponden a prefinanciación)
Cofinanciadores:	Fondo para el Medio Ambiente Mundial (FMAM) Fondo de Adaptación
Importe de la cofinanciación:	1,627 millones de euros (equivalentes a aproximadamente 1,851 millones de USD) del FMAM 2,319 millones de euros (equivalentes a aproximadamente 2,638 millones de USD) del Fondo de Adaptación
Condiciones de la cofinanciación:	Donaciones
Contribución del beneficiario:	1,826 millones de euros (equivalentes a aproximadamente 2,076 millones de dólares estadounidenses)
Contribución de los hogares beneficiarios:	0,151 millones de euros (equivalentes a aproximadamente 0,171 millones de dólares estadounidenses)
Déficit de financiación:	4,484 millones de euros (equivalentes a aproximadamente 5,101 millones de dólares estadounidenses)
Importe de la financiación climática aportada por el FIDA:	1,19 millones de euros, de los cuales 0,703 millones de euros en forma de financiación complementaria para el clima (equivalente a aproximadamente 1,354 millones de dólares estadounidenses, de los cuales 0,8 millones de dólares estadounidenses en forma de financiación complementaria para el clima).
Institución colaboradora:	FIDA

¹ Al tipo de cambio del Fondo Monetario Internacional en abril de 2025, fecha de aprobación de la nota conceptual (1 EUR = 1,137 USD).

I. Contexto

A. Contexto nacional y justificación de la intervención del FIDA

Contexto nacional

1. Pequeño Estado insular en desarrollo (PEID), la República Democrática Sao Tomé y Príncipe tiene una superficie de 1001 km², de los cuales más de un tercio está clasificado como parque natural o reserva mundial de la biosfera. El censo de 2024 estimó la población total en 210 000 habitantes, la mayoría de ellos jóvenes menores de 25 años. Santo Tomé y Príncipe se enfrenta a una fragilidad económica, ya que el país, dependiente de las importaciones y la ayuda internacional, es vulnerable a las crisis externas y a las perturbaciones de las cadenas de suministro; una fragilidad medioambiental y climática que afecta a la biodiversidad y al acceso a los recursos productivos; una fragilidad estructural e institucional que limita la capacidad del Estado para responder eficazmente a las necesidades de la población.
2. La agricultura depende de ecosistemas muy variados, donde los suelos son fértiles, pero frágiles. Desde el año 2000, el Gobierno, con el apoyo del FIDA, ha emprendido la conversión a la agricultura ecológica² para los sectores productivos. Actualmente, el Gobierno aspira a que el país sea «100 % ecológico».
3. Las instituciones agrícolas sufren restricciones presupuestarias y se ven afectadas por la falta de recursos humanos y de asociaciones científicas externas. Si bien las cooperativas de exportación se han vuelto autónomas, las organizaciones de productores orientadas al mercado alimentario interno tienen dificultades para emergir y participar en los diálogos políticos.

Aspectos específicos relacionados con los temas transversales prioritarios del FIDA

4. El proyecto ha sido validado como:
 - incluye financiación climática;
 - tiene en cuenta las cuestiones nutricionales;
 - centrado en los jóvenes;
 - incluye actividades relacionadas con la capacidad de adaptación.
5. Si bien los ecosistemas son muy variados y ricos en biodiversidad, el cambio climático afecta a los sistemas de producción. No obstante, los parques naturales y los sistemas agroforestales contribuyen a la preservación de la biodiversidad y a la erosión, y las iniciativas de restauración de bosques y paisajes cuentan con una adhesión cada vez mayor entre las poblaciones rurales.
6. La situación nutricional y alimentaria presenta retos relacionados con la insularidad del país y su pequeño tamaño, que limitan la producción local de alimentos. A esta situación se suma la falta de conocimientos sobre nutrición, lo que hace que los hábitos evolucionen hacia un mayor consumo de alimentos procesados. La anemia afecta al 42,9 % de las mujeres (de 15 a 49 años) y al 52,9 % de los niños, y más del 5 % de la población tiene sobrepeso.
7. Los jóvenes se sienten poco atraídos por la agricultura, sobre todo desde la apertura en 2022 de facilidades para emigrar a Portugal, lo que ha provocado un fuerte éxodo. Según el

² La producción ecológica se refiere a los sistemas agrícolas que dan prioridad al equilibrio ecológico, el reciclaje de recursos y la conservación de la biodiversidad.

Consejo Nacional de la Juventud, el 68 % de los jóvenes se plantearía abandonar el país para mejorar sus perspectivas³.

8. La fragilidad institucional y estructural del país, agravada por la emigración de funcionarios y jóvenes cualificados, exige una inversión sostenida en el fortalecimiento de las capacidades locales para perpetuar los logros y reforzar la resiliencia de los actores.

Justificación de la intervención del FIDA

9. Para alcanzar sus objetivos de crecimiento y reducir su dependencia alimentaria, el Gobierno apuesta por el proyecto de transición hacia sistemas alimentarios sostenibles y nutritivos (SIAS), cuyo objetivo es aumentar la productividad agrícola de forma sostenible, a pesar de las limitaciones climáticas y del terreno. Este proyecto apoya el acceso a los recursos (tierra, agua), la estructuración de las organizaciones campesinas, el atractivo de las profesiones agrícolas para los jóvenes y las mujeres, así como la educación nutricional. En Santo Tomé y Príncipe, el FIDA desempeña un papel clave al acompañar a las explotaciones familiares rurales hacia una agricultura resiliente y sostenible, gracias a su experiencia en agroecología, inclusión social, conservación de los recursos naturales y creación de oportunidades económicas, en particular para los jóvenes, lo que lo convierte en un socio estratégico en los diálogos políticos sectoriales.

B. Lecciones aprendidas

10. Las intervenciones del FIDA en Santo Tomé y Príncipe han evolucionado en función del contexto socioeconómico del país; la ejecución del Proyecto de Apoyo a la Comercialización, la Productividad Agrícola y la Nutrición (COMPRAN) ha generado las siguientes lecciones:
 - Para aumentar la producción alimentaria se necesitan prácticas agrícolas sostenibles, adaptadas a los riesgos climáticos y medioambientales.
 - La agricultura debe convertirse en un sector atractivo gracias a enfoques innovadores y a un apoyo estructurado a la instalación de los jóvenes.
 - Ante la debilidad de las instituciones públicas, las organizaciones de productores deben desempeñar un papel central en la prestación de servicios agrícolas.
 - Es necesario un cambio de mentalidad para apoyar el compromiso de los productores y los jóvenes y limitar la emigración. Las herramientas de visualización fomentan el empoderamiento, la planificación familiar concertada y las dinámicas comunitarias positivas.
 - Los costos operativos son más elevados en los PEID debido a su insularidad y a su fuerte dependencia de las importaciones.

II. Descripción del proyecto

A. Objetivos, zona de intervención y grupos destinatarios

11. El objetivo del proyecto es impulsar una transformación inclusiva y sostenible de las zonas rurales, que genere oportunidades de crecimiento económico. Su objetivo de desarrollo es permitir que los hogares pobres, las mujeres y los jóvenes tengan acceso a sistemas alimentarios sostenibles y resilientes, así como a empleos y condiciones de vida dignos y duraderos, y se beneficien de un entorno sectorial renovado, estimulante y generador de oportunidades.

³ <https://blogs.worldbank.org/en/peoplemove/falling-short--rethinking-migration-in-sao-tome-and-principe>.

12. El proyecto, que abarca todo el país, afectará a 69 localidades con características geográficas diversas, repartidas en cinco distritos de Santo Tomé y ocho de la Región Autónoma de Príncipe.
13. La estrategia de focalización geográfica del proyecto se basa en un enfoque que combina cuatro criterios: i) la propensión a los cultivos alimentarios y el potencial de aumento de la productividad; ii) el grado de exposición a los riesgos climáticos y ambientales; iii) los niveles de pobreza; iv) las posibilidades de complementariedad y sinergia con las intervenciones de otros actores.
14. El proyecto beneficiará a unos 5500 hogares (es decir, 22 000 personas), de los cuales 6050 serán beneficiarios directos, el 30 % jóvenes, el 40 % mujeres y el 2 % personas con discapacidad. Se dirigirá a: i) los pequeños agricultores que se enfrentan a crisis económicas o climáticas y a un acceso limitado a la tierra, el agua, los mercados y los servicios esenciales; ii) los hogares más pobres o vulnerables, expuestos a riesgos de exclusión económica o social; iii) los jóvenes desempleados o subempleados.

B. Componentes, resultados y actividades

15. El proyecto incluirá los siguientes componentes:

Componente 1: agricultura familiar local mejor organizada, inclusiva, resiliente y sostenible, productora de alimentos diversificados, saludables y nutritivos para el consumo local. Al menos 3700 hogares se beneficiarán de una agricultura familiar mejorada mediante el fortalecimiento del potencial productivo de las tierras, el aumento de la producción y la productividad agrícolas, la estructuración de las organizaciones de productores para mejorar la oferta en el mercado nacional de productos alimenticios frescos, diversificados, saludables y de buena calidad, y la educación nutricional.

Componente 2: establecimiento de un marco estimulante que genere oportunidades inclusivas en la agricultura sostenible y la economía rural. La transición hacia una agricultura más sostenible y nutritiva se verá respaldada por los siguientes resultados: i) más de 1290 jóvenes integrados en el mundo rural a través de oportunidades económicas en el sector agrícola y ámbitos conexos; ii) al menos cinco instituciones públicas y asociativas de los socios clave del proyecto, incluidas las organizaciones de productores, con capacidades reforzadas; iii) políticas públicas sectoriales propicias y una gobernanza inclusiva del sector rural.

Componente 3: coordinación y gestión, seguimiento y evaluación, y gestión del conocimiento.

C. Teoría del cambio

16. **SI** la agricultura familiar local está mejor organizada, es más inclusiva, resiliente y sostenible, y produce mayores cantidades de alimentos diversificados, saludables y nutritivos en un entorno estimulante que crea oportunidades económicas inclusivas en la agricultura sostenible y la economía rural,
17. **ENTONCES** se mejorará la seguridad alimentaria y nutricional, se mejorarán las condiciones de vida de los hogares productores y se preservarán los servicios ecosistémicos y la biodiversidad.
18. **PORQUE** los hogares pobres, las mujeres y los jóvenes podrán acceder a sistemas alimentarios sostenibles, a empleos y a condiciones de vida dignas y sostenibles, y se beneficiarán de un entorno sectorial renovado, estimulante y generador de oportunidades, que favorezca una transformación inclusiva y sostenible de las zonas rurales y propicie el crecimiento económico.

D. Alineación, apropiación y asociaciones

19. El proyecto SIAS se inscribe en la visión 2030 de Santo Tomé y Príncipe sobre el crecimiento económico, apoyando la diversificación de la producción, la promoción del espíritu empresarial y la creación de empleo. También respalda la visión de una transición hacia la agricultura ecológica para 2030 y se ajusta a la Estrategia de Acción del FIDA para los PEID (2022-2027), que promueve sistemas alimentarios sostenibles e inclusivos, el empleo no agrícola en las zonas rurales y el fortalecimiento de la resiliencia frente al cambio climático.
20. El SIAS también se ajusta a la nota estratégica del país (2025-2026) y responde a las prioridades del marco de cooperación de las Naciones Unidas para el desarrollo sostenible (2023-2027), al apoyar la creación de empleos verdes dignos.
21. El éxito del proyecto se basa en un conjunto de alianzas estratégicas nacionales e internacionales, en particular con: para las inversiones agrícolas, el Ministerio de Agricultura, Pesca y Desarrollo Rural (MAPDR), del que dependen, entre otros, el Centro de Investigación Agrícola y Técnica y la Base de Experimentación sobre Cultivos Alimentarios; en materia de investigación, el Instituto Internacional de Agricultura Tropical; y en materia de riego y gestión de los recursos naturales, el Instituto Nacional del Agua y el Ministerio de Medio Ambiente, Juventud y Turismo Sostenible (MEJTD). Las organizaciones de productores desempeñarán un papel esencial como transmisoras de los métodos, el fortalecimiento de las capacidades y la concertación de políticas. El equipo del proyecto también colaborará con centros de formación, representantes del sector privado, organizaciones no gubernamentales (ONG), organismos de las Naciones Unidas (Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura, Programa Mundial de Alimentos) y el Consejo Nacional de la Juventud para apoyar la formación, la nutrición y la integración de los jóvenes.

E. Costo, beneficios y financiación

Coste del proyecto

22. El coste del proyecto, incluyendo imprevistos, asciende a 15,068 millones de euros (17,139 millones de dólares estadounidenses) para un periodo de siete años. Los costes básicos se estiman en 14,439 millones de euros (16,424 millones de dólares estadounidenses) y los impuestos representan el 6,9 % del coste total, es decir, aproximadamente 1,046 millones de euros (1,19 millones de dólares estadounidenses).
23. El coste de las inversiones y los gastos recurrentes ascienden, respectivamente, a 12,757 millones de euros (14,51 millones de dólares estadounidenses) y 2,31 millones de euros (2,628 millones de dólares estadounidenses), lo que representa el 84 % y el 16 % de los costes básicos. Los imprevistos físicos se estiman en 0,108 millones de euros (0,123 millones de dólares estadounidenses), mientras que los imprevistos financieros ascienden a 0,52 millones de euros (0,591 millones de dólares estadounidenses).
24. Los dos componentes técnicos del proyecto se financian parcialmente con fondos para la acción climática. El importe total asignado por el FIDA al proyecto en concepto de financiación para la acción climática, calculado según los métodos de los bancos multilaterales de desarrollo para el seguimiento de la financiación de la adaptación al cambio climático, se estima en 1,19 millones de euros (1,354 millones de dólares).

Cuadro 1
Coste del proyecto por componente, subcomponente y fuente de financiación
(en miles de euros)

Componentes/subcomponentes	Donación del FIDA		Fondo para la adaptación		GEF		Estado		Beneficiarios		Déficit de Financiación		Total			
	Importe	%	Importe	%	Importe	%	Exención de impuestos		Naturaleza		Importe	%	Importe	%	Importe	%
							Importe	%	Importe	%						
1. Agricultura familiar local mejor organizada, inclusiva, resiliente y sostenible, productora de alimentos diversificados, saludables y nutritivos para el consumo local																
1. Mejor acceso a un riego eficiente, a suelos y paisajes protegidos/restaurados y a la propiedad de la tierra	1 336	32,4	1 435	34,8	407	9,9	488	11,8	-	-	151	3,7	308	7,5	4 125	27,4
2. Sistemas mejorados de producción sostenibles y de comercialización para una alimentación local diversificada	1 055	31,5	439	13,1	559	16,7	218	6,5	-	-	-	-	1084	32,3	3 355	22,3
3. Mayor capacidad para tomar decisiones sobre alimentación para una mejor nutrición	344	49,8	-	-	-	-	82	11,9	-	-	-	-	265	38,3	691	4,6
Subtotal	2 735	33,5	1 874	22,9	966	11,8	788	9,6	-	-	151	1,8	1 657	20,3	8 171	54,2
2. Se ha establecido un marco estimulante que crea oportunidades inclusivas en la agricultura sostenible y la economía rural.																
1. Mejora de las capacidades de los jóvenes para aprovechar oportunidades económicas en el sector agrícola y ámbitos relacionados	290	23,8	-	-	-	-	55	4,5	-	-	-	-	875	71,7	1 219	8,1
2. Capacidades reforzadas de las principales instituciones partes interesadas	170	46,4	-	-	-	-	11	3,1	-	-	-	-	184	50,5	365	2,4
3. Políticas y estrategias sectoriales para la transición hacia una agricultura sostenible aplicadas actualizadas	63	8,4	88	11,6	520	68,9	9	1,1	-	-	-	-	76	10,1	756	5,0
Subtotal	523	22,3	88	3,7	520	22,2	75	3,2	-	-	-	-	1 135	48,5	2 340	15,5
3. Coordinación y gestión, seguimiento-evaluación y gestión del conocimiento																
Coordinación y gestión del proyecto	1 041	30,0	305	8,8	-	-	83	2,4	775	22,4	-	-	1 262	36,4	3 466	23,0
Seguimiento, evaluación y gestión de conocimientos	362	33,2	52	4,8	141	12,9	101	9,3	4	0,3	-	-	430	39,4	1 091	7,2
Subtotal	1 403	30,8	357	7,8	141	3,1	184	4,0	779	17,1	-	-	1 692	37,1	4 557	30,2
Total	4 661	30,9	2 319	15,4	1 627	10,8	1 047	6,9	779	5,2	151	1,0	4 484	29,8	15 068	100,0

Cuadro 2
Coste del proyecto por categoría de gasto y por fuente de financiación
(en miles de euros)

Categoría de gastos	Donación del FIDA		Fondo de Adaptación		FMAM		Estado		Beneficiarios		Déficit de financiación		Total			
					Exención de impuestos				Naturaleza							
	Importe	%	Importe	%	Importe	%	Importe	%	Importe	%	Importe	%	Importe	%	Importe	%
I. Gastos de inversión																
A. Bienes e insumos	624	23,3	255	9,5	1 168	43,7	140	5,2	4	0,1	-	-	483	18,1	2 673	17,7
B. Obras/Ingeniería civil	857	27,0	950	30,0	310	9,8	356	11,2	454	14,3	151	4,8	95	3,0	3 173	21,1
C. Equipos y materiales	236	49,7	13	2,7	-	-	37	7,7	150	31,6	-	-	39	8,3	475	3,2
D. Servicios de asesoramiento	1 822	32,1	911	16,0	149	2,6	471	8,3	-	-	-	-	2 330	41,0	5 683	37,7
E. Fondo de Apoyo	237	31,4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	516	68,6	753	5,0
Total de gastos de inversión	3 776	29,6	2 129	16,7	1 627	12,8	1 004	7,9	608	4,8	151	1,2	3 463	27,1	12 757	84,7
II. Gastos ordinarios																
A. Sueldos y prestaciones	764	41,3	190	10,2	-	-	-	-	-	-	-	-	898	48,5	1 852	12,3
B. Gastos de funcionamiento	121	26,5	-	-	-	-	43	9,4	171	37,4	-	-	122	26,7	459	3,0
Total de gastos ordinarios	885	38,3	190	8,2	-	-	43	1,9	171	7,4	-	-	1 021	44,2	2 311	15,3
Total	4 661	30,9	2 319	15,4	1 627	10,8	1 047	6,9	779	5,2	151	1,0	4 484	29,8	15 068	100,0

Cuadro 3
Coste del proyecto por componente, subcomponente y año del proyecto
(en miles de euros)

	Año 1	Año 2	Año 3	Año 4	Año 5	Año 6	Año 7	Total
	Importe %	Importe %	Importe %	Importe %	Importe %	Importe %	Importe %	Importe
1. Agricultura familiar mejor organizada, resiliente y sostenible, productora de alimentos diversificados, saludables y nutritivos								
1.1 Mejor acceso a un riego eficiente, a suelos y paisajes protegidos/restaurados y a la propiedad de la tierra	450 21 %	1 549 45 %	1 508 44	434 19	62 4	61 5	61 6	4 125
1.2. Sistemas mejorados de producción agrícola sostenible y comercialización para una alimentación local diversificada	48122 %	754 22 %	730 21	626 27	316 23	274 22	174 16	3 355
1.3. Capacidades reforzadas en la toma de decisiones sobre alimentación para una mejor nutrición	134	144 4	133 4	98 4	62 4	60 5	60 6	691
Total parcial	106549 %	2 447 72	2 371 69	1 158 50 %	440 32 %	395 32	295 27	8 171
2. Establecimiento de un marco estimulante y generador de oportunidades inclusivas en la agricultura y la economía rural					0	0	0	0 %
2.1 Mejora de la capacidad de los jóvenes para aprovechar las oportunidades económicas en el sector agrícola y ámbitos conexos					0	0	0	0 %
2.2 Capacidades de las principales instituciones Partes interesadas reforzadas	29 1	59 2	144 4	266 11	270 20	249 20	202 18	1 219
2.3. Políticas y estrategias sectoriales actualizadas para la transición hacia una agricultura sostenible	53 2	61 2	61 2	62 3	68 5	40 3	20 2	365
Total parcial	162 7 %	194 6 %	177 5	188 8	25 2	5 0	5 0	756
3. Coordinación, gestión del conocimiento, seguimiento y evaluación del proyecto	24411 %	314 9	382 11	516 22	363 27	294 23	227 21	2 340
3.1. Coordinación y gestión del proyecto	628 29	495 14	498 15	497 21	455 33	458 37	435 40	3 466
3.2. Seguimiento, evaluación y gestión de conocimientos	237 11 %	160 5 %	172 5	164 7	111 8	109 9	138 13	1 091
Subtotal	86540 %	655 19	670 20	661 28	566 41 %	567 45 %	573 52 %	4 557
Total	2 174 100	3 416 100	3 423 100 %	2 335 100 %	1 369 100 %	1 256 100 %	1 095 100 %	15 068

Estrategia y plan de financiación y cofinanciación

25. El plan de financiación del proyecto es el siguiente: 4,661 millones de euros (5,3 millones de dólares estadounidenses) en forma de donación del FIDA, lo que representa el 30,9 % de los costes del proyecto; 2,319 millones de euros (2,638 millones de dólares estadounidenses) del Fondo de Adaptación, lo que representa el 15,4 %; 1,627 millones de euros (1,851 millones de dólares estadounidenses) del Fondo para el Medio Ambiente Mundial (FMAM), lo que representa el 10,8 %. La contribución del Estado, en forma de exención de impuestos y contribuciones en especie, asciende a 1,826 millones de euros (2,076 millones de dólares estadounidenses), lo que representa el 12,1 %. La contribución de los beneficiarios se estima en 0,151 millones de euros (0,171 millones de dólares estadounidenses), es decir, el 1 %. El resultado es un déficit de financiación de 4,484 millones de euros (5,101 millones de dólares estadounidenses), es decir, el 29,8 %.
26. El déficit de financiación podrá financiarse mediante una cofinanciación que se determinará durante la ejecución o en el marco de ciclos posteriores del Sistema de Asignación Basado en el Desempeño del FIDA; las condiciones de financiación aún no se han definido y están sujetas a la aprobación de la Junta Ejecutiva del Fondo. Por otra parte, se han iniciado negociaciones con el Gobierno para obtener una cofinanciación del FMAM, con cargo al noveno ciclo de reposición de recursos de este Fondo, con el objetivo de comenzar a movilizar los fondos en 2026, que podrían estar disponibles en 2028.

Desembolso

27. Se abrirá una cuenta designada por el arrendador en euros en un banco comercial de renombre en Santo Tomé. Se abrirán cuentas operativas alimentadas por las cuentas designadas en un banco comercial de renombre para las operaciones corrientes. El proyecto utilizará el portal del cliente del FIDA para presentar las solicitudes de retirada de fondos, sobre la base de informes financieros intermedios. La gestión de la tesorería se basará en planes de trabajo y presupuestos anuales y en los planes de tesorería trimestrales derivados de ellos, con el fin de garantizar la disponibilidad de fondos para las actividades y controlar al mismo tiempo la liquidez. La gestión de la prefinanciación (instrumentos para acelerar el inicio de la ejecución de los proyectos) seguirá las directrices del FIDA.

Resumen de las ventajas y análisis económico

28. Basándose únicamente en los beneficios directamente cuantificables y atribuibles al proyecto, los resultados del análisis económico revelan ventajas considerables. Con un coste de oportunidad del capital del 6 %, la tasa interna de rentabilidad económica (TIR) del proyecto se estima en un 16,4 %, mientras que el valor actual neto (VAN) asciende a unos 10 millones de euros (11,3 millones de dólares estadounidenses), con un presupuesto total de 15,068 millones de euros (17,139 millones de dólares estadounidenses). Estos resultados ilustran la viabilidad del proyecto, ya que a los beneficios cuantificables se suman otros no cuantificables.
29. El análisis de sensibilidad, suponiendo un aumento de los costes del proyecto del 10 %, 20 % y 30 %, muestra una tasa de rentabilidad del 15,4 %, 14,4 % y 13,4 %, respectivamente. Por lo tanto, los resultados siguen siendo sólidos, incluso ante un aumento de los costes de las actividades propuestas. El VAN correspondiente a estos aumentos de costes sería, respectivamente, de 9,7 millones de euros (11 millones de dólares estadounidenses), 8,9 millones de euros (10 millones de dólares estadounidenses) y 8 millones de euros (9 millones de dólares estadounidenses).

Estrategia de retirada y sostenibilidad

30. La estrategia de retirada del proyecto se basa en el fortalecimiento sostenible de las capacidades de los actores locales con el fin de garantizar la continuidad de las acciones tras la finalización del proyecto. Apoyándose en sólidas alianzas con instituciones públicas, organizaciones de productores, centros de formación, el sector privado y ONG,

El proyecto tiene como objetivo transferir gradualmente las responsabilidades técnicas y organizativas a las partes interesadas nacionales. El fortalecimiento de las competencias de los productores, los jóvenes y las organizaciones de productores, así como la estructuración de las cadenas agrícolas y la promoción de mecanismos de certificación comunitaria y de acceso al mercado, contribuyen a afianzar los cambios en las dinámicas locales. Además, la integración de las actividades del proyecto en las políticas públicas y los diálogos sectoriales garantiza la apropiación institucional, esencial para la sostenibilidad a largo plazo.

III. Gestión de riesgos

A. Riesgos y medidas de mitigación

31. El proyecto presenta un nivel de riesgo global considerable y riesgos externos importantes, en particular la escasa capacidad de las instituciones públicas para acompañar la ejecución técnica y fiduciaria del proyecto y para perpetuar los logros. Como medida de mitigación, la unidad de gestión del proyecto (UGP) se reforzará con especialistas externos y se fortalecerán las administraciones públicas. Además, dada la situación de fragilidad, el proyecto se enfrenta a riesgos sistémicos relacionados con el contexto nacional, en particular los desequilibrios macroeconómicos, la gobernanza frágil, las políticas sectoriales obsoletas y el déficit presupuestario crónico que limita la capacidad del Estado para actuar sin apoyo externo.
32. El principal riesgo interno reside en la escasa disponibilidad y la dificultad para fidelizar al personal cualificado. La experiencia del proyecto COMPRAN ha demostrado que incluso los agentes formados pueden abandonar rápidamente sus puestos en busca de condiciones salariales más atractivas. Para mitigar este riesgo, el proyecto SIAS prevé invertir en formación interna y alinear su política salarial con la de los proyectos financiados por el Banco Africano de Desarrollo. Este enfoque tiene por objeto estabilizar el equipo y garantizar la continuidad de las actividades a lo largo de la ejecución del proyecto.

Cuadro 4

Resumen de riesgos

Aspectos del riesgo	Nivel de riesgo inherente	Evaluación del riesgo residual
Contexto nacional	Sustancial	Sustancial
Estrategias y políticas sectoriales	Sustancial	Sustancial
Contexto medioambiental	Moderado	Moderado
Vulnerabilidad climática	Sustancial	Sustancial
Alcance del proyecto	Bajo	Bajo
Capacidad institucional de ejecución y sostenibilidad	Sustancial	Sustancial
Gestión financiera	Alta	Alta
Contratación pública	Sustancial	Sustancial
Impacto medioambiental, social y climático	Sustancial	Sustancial
Partes interesadas	Bajo	Bajo
Riesgo global	Sustancial	Sustancial

B. Categoría medioambiental y social

33. El riesgo medioambiental y social es **moderado**, ya que se ha elaborado un plan de gestión medioambiental y social para gestionar los riesgos localizados y, en su mayoría, reversibles. Los planes elaborados deben finalizarse en los primeros seis meses de ejecución del proyecto.

C. Clasificación en función de los riesgos climáticos

34. La exposición y la sensibilidad al cambio climático constituyen un riesgo **sustancial** para el proyecto. En consecuencia, se ha llevado a cabo una evaluación específica de

adaptación, en particular sobre las prácticas resilientes al cambio climático que pueden reforzar la resiliencia de las comunidades, sus medios de subsistencia y sus ecosistemas.

D. Sostenibilidad de la deuda

35. En 2024, la deuda pública total de Santo Tomé y Príncipe ascendía al 45,7 % del PIB, frente al 68,8 % en 2022; esta disminución refleja los esfuerzos de las autoridades públicas por restablecer la sostenibilidad presupuestaria. Sin embargo, en 2024 el país sigue en situación de sobreendeudamiento, debido principalmente a los retrasos prolongados y no resueltos en el pago de la deuda ^{externa⁴}. Aunque el país se encuentra entre los PEID, los riesgos relacionados con la capacidad de absorción de la financiación para el desarrollo siguen siendo mínimos y, en la medida en que se trata de una donación, la financiación del FIDA sigue siendo conforme con las directrices del Fondo Monetario Internacional y no contribuye a una carga de deuda insostenible.

IV. Ejecución

A. Marco organizativo

Gestión y coordinación del proyecto

36. El MAPDR será el encargado por el Gobierno de la ejecución del proyecto, con el apoyo del Comité Directivo compuesto por representantes de dicho ministerio, del Ministerio de Estado encargado de las finanzas y la economía, del MEJTD, del Gobierno regional de Príncipe, de las organizaciones de productores y beneficiarios, de los socios ejecutores y de la sociedad civil.
37. Se creará una UGP con autonomía administrativa y financiera mediante una orden del MAPDR, que se encargará de la ejecución directa del proyecto. Tendrá su sede en la isla de Santo Tomé y albergará al equipo encargado de la ejecución de la financiación procedente del FMAM y del Fondo de Adaptación. El Gobierno regional de Príncipe designará a un responsable del proyecto entre sus equipos.
38. La UGP estará compuesta por cuatro unidades bajo la autoridad de un coordinador, encargadas respectivamente de las cuestiones técnicas, los aspectos administrativos y financieros, la contratación pública y el seguimiento, la evaluación y la gestión del conocimiento. Estas unidades contarán con el apoyo de directivos, técnicos y expertos internacionales, según sea necesario.

Gestión financiera, contratación pública y gobernanza

39. **Gestión financiera y gobernanza.** El nivel de riesgo global en materia de gestión financiera para el proyecto SIAS se considera elevado. Esta evaluación tiene en cuenta la complejidad del montaje financiero, que se basa en múltiples donantes, las deficiencias persistentes de las capacidades nacionales, las lecciones aprendidas de proyectos anteriores y los riesgos de suspensión de los desembolsos debido al posible retraso en el pago de los atrasos de la deuda. Para mitigar este riesgo, el proyecto aprovechará los mecanismos de gestión financiera probados del proyecto COMPRAN, garantizando así la continuidad, en particular en lo que respecta a la gestión de la financiación del Fondo de Adaptación y del FMAM, que continuará en el marco del SIAS. La organización de la gestión financiera se integrará en la unidad administrativa y financiera de la UGP, reforzada por un sistema de control interno.
40. Una auditoría externa de los estados financieros del proyecto será realizada cada año por una empresa de auditoría independiente y cualificada, seleccionada mediante concurso público. El proyecto aplicará una política de tolerancia cero en materia de fraude y

⁴<https://www.worldbank.org/en/programs/debt-toolkit/dsa>.

corrupción, de conformidad con la política del FIDA. Las medidas preventivas, los mecanismos de control y las disposiciones relativas a la protección de los denunciantes se detallarán en el manual de gestión financiera y en los manuales de procedimientos, y se difundirán ampliamente entre todo el personal y los socios del proyecto.

- 41. Contratación pública.** Según la evaluación del marco de contratación pública, el nivel de riesgo asociado sigue siendo considerable en comparación con las normas internacionales. A tal efecto, y con el fin de reducir el riesgo de prácticas no conformes y garantizar la conformidad de la ejecución de las actividades del proyecto, con total transparencia y de conformidad con las disposiciones del Acuerdo de Financiación, los procedimientos de contratación del proyecto seguirán las Directrices para la contratación relacionada con proyectos y la Guía práctica de contratación del FIDA. Los procedimientos, métodos, umbrales y modalidades de examen por parte del FIDA se definirán en las modalidades de contratación del proyecto. Además, el Manual de contratación reflejará todos estos parámetros operativos de conformidad.

Participación y comentarios del grupo destinatario, y mecanismo de respuesta a las quejas.

- 42.** El diseño del proyecto se basa en un enfoque participativo, que integra las necesidades expresadas por los beneficiarios desde la planificación hasta la ejecución. Las sesiones de consulta y animación, que incluyen herramientas de visualización, permitirán a los diferentes grupos (jóvenes, mujeres, personas vulnerables) definir sus objetivos y apropiarse de las actividades del proyecto. Se ha elaborado un plan de compromiso de las partes interesadas para enmarcar esta dinámica, prestando especial atención a la inclusión de los grupos marginados. Desde el inicio, se consultará a las comunidades para validar las intervenciones propuestas, y su compromiso se confirmará en reuniones inclusivas. A lo largo del proyecto, los puntos focales comunitarios se encargarán de transmitir la información, mientras que la Federación Nacional de Agricultores de Santo Tomé y Príncipe realizará dos veces al año un seguimiento de la opinión de las organizaciones de productores a través de un mecanismo de control ciudadano.

Mecanismo de respuesta a las quejas

- 43.** Se establecerá un mecanismo de gestión de quejas para que los participantes en el proyecto puedan plantear sus inquietudes a nivel local y central. Se dará a conocer de forma proactiva y accesible, incluso en los idiomas locales. Diversos canales de acceso específicos, como líneas telefónicas, buzones, direcciones electrónicas, postales o plataformas digitales, permitirán comunicar fácilmente las quejas.

B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje, gestión del conocimiento y comunicación

- 44. Planificación.** La planificación del proyecto se basa en el marco lógico y el marco de resultados, y se traduce cada año en un plan de trabajo y un presupuesto anual, elaborados de forma participativa con todos los socios. Este plan, orientado a los resultados, es validado por el Comité Directivo y luego se somete al FIDA para que emita un dictamen de no objeción, y se desglosa en planes de trabajo detallados con indicadores de rendimiento para cada actor implicado.
- 45. Seguimiento y evaluación.** El sistema de seguimiento y evaluación, al que se dedica toda una unidad, se basará en los logros del proyecto COMPRAN, en particular el software RUCHE, para garantizar el seguimiento del plan de trabajo y el presupuesto anual, los indicadores,

de los beneficiarios, los contratos y la georreferenciación de las actividades. La recopilación de datos correrá a cargo de los técnicos del proyecto, los líderes campesinos, las organizaciones de productores y los proveedores, cuyos contratos incluyen la obligación de comunicar información. El dispositivo también se basará en la formación continua, el uso de herramientas digitales y encuestas periódicas, incluida una encuesta de referencia y encuestas sobre los indicadores básicos relativos a los efectos directos del FIDA. Los mecanismos participativos, como los comités de seguimiento trimestrales y un taller anual de autoevaluación, permitirán identificar las dificultades y ajustar las acciones. Por último, los estudios temáticos enriquecerán la base de conocimientos del proyecto, contribuyendo al aprendizaje continuo y a la mejora de las intervenciones.

- 46. Aprendizaje, gestión del conocimiento y comunicación.** La estrategia de gestión del conocimiento utilizará datos cualitativos y cuantitativos para generar y difundir las lecciones aprendidas, los estudios de casos y los temas, con el fin de promover el aprendizaje continuo y apoyar la evolución de las políticas sectoriales. Un plan de comunicación integrado en el plan de trabajo y el presupuesto anual definirá las acciones, los objetivos y los canales de difusión, mientras que el proyecto elaborará referencias técnicas y movilizará a sus socios para adaptar y compartir los conocimientos a escala nacional.

Innovaciones y reproducción a mayor escala

- 47.** El proyecto apoyará innovaciones tales como la seguridad de la tenencia de la tierra, los sistemas participativos de garantía, el crédito de carbono en la agrosilvicultura y fomentará la aparición de profesiones innovadoras impulsadas por los jóvenes. Promoverá la sostenibilidad y la ampliación de las actividades prestando apoyo a los agricultores líderes, estimulando la cohesión de los grupos y acompañando las iniciativas locales impulsadas por las organizaciones de productores.

C. Planes de ejecución

Planes de preparación para la ejecución y puesta en marcha

- 48.** Para acelerar la puesta en marcha del proyecto, el Gobierno solicitó una prefinanciación de 0,5 millones de euros en forma de instrumentos para una ejecución más rápida de los proyectos (FIPS) integrados en la donación del FIDA y que cubren actividades ya previstas, que se ejecutarán antes del primer desembolso.
- 49.** Al inicio del proyecto, se elaborarán hojas de ruta de forma participativa para definir los programas de acompañamiento y las acciones del proyecto. El equipo del proyecto entablará un diálogo con todas las comunidades y grupos destinatarios y llevará a cabo ejercicios de visualización que les permitirán definir, en función de sus visiones y prioridades, el apoyo que esperan recibir del proyecto. Es importante señalar que, dada la diversidad de los contextos ecosistémicos y los diferentes niveles de desarrollo de las comunidades, solo se propondrán a cada comunidad las actividades específicas que respondan a sus necesidades.

Supervisión, examen intermedio y planes de finalización

- 50.** El FIDA supervisará anualmente los avances físicos y financieros del proyecto, centrándose en la eficacia, la sostenibilidad, la gestión y la ejecución fiduciaria, y prestando apoyo a la ejecución según sea necesario. Una revisión intermedia en 2029 permitirá evaluar el rendimiento y ajustar las actividades si es necesario, y un informe final de finalización en 2032 presentará el rendimiento general, los efectos, las lecciones aprendidas y las recomendaciones para futuras inversiones.

V. Instrumentos y facultades jurídicas

51. La concesión al beneficiario de la financiación propuesta se rige por un acuerdo de financiación entre la República Democrática de Santo Tomé y Príncipe y el FIDA. En el apéndice I figura una copia del acuerdo de financiación negociado.
52. La República Democrática de Santo Tomé y Príncipe está facultada, en virtud de sus leyes, para recibir financiación del FIDA.
53. Certifico que la financiación propuesta se ajusta a las disposiciones del Convenio constitutivo del FIDA y a los Principios y criterios aplicables a la financiación del FIDA.

VI. Recomendación

54. Recomiendo al Consejo de Administración que apruebe la financiación propuesta mediante la siguiente resolución:

DECIDE: que el Fondo concederá a la República Democrática de Santo Tomé y Príncipe una donación en el marco del Marco para la Sostenibilidad de la Deuda por un importe de cuatro millones seiscientos sesenta y un mil euros (4 661 000 EUR), de los cuales 500 000 euros (500 000 EUR) serán en concepto de prefinanciación, o el equivalente a cinco millones trescientos mil dólares estadounidenses (5 300 000 USD), de los cuales quinientos sesenta y ocho mil dólares estadounidenses (568 000 USD) corresponden a prefinanciación, que se regirá por términos y condiciones sustancialmente conformes a los términos y condiciones indicados en el presente informe.

El presidente
Álvaro Lario

Accord de financement négocié

Transition vers des Systèmes Alimentaires Durables et Nutritifs (SIAS)

(Négociations conclues le 26 novembre 2025)

Don FIDA No.: _____

Nom du Projet: Transition vers des Systèmes Alimentaires Durables et Nutritifs (SIAS) (le « Projet ») entre:

La République démocratique de Sao Tomé-et-Principe (le « Bénéficiaire »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(Désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »)

ATTENDU QUE le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un Don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord (l'« Accord » ou l'« Accord de financement »);

ATTENDU QU'en date du 24 mars 2025, le Bénéficiaire a introduit une demande auprès du Fonds afin de bénéficier d'une Facilité de préfinancement de Projet (« FPP ») dans le cadre des Procédures de démarrage des projets (« FIPS » selon l'acronyme anglais) afin de préfinancer les activités de démarrage requises pour la conception du Projet. Par acte en date du 24 septembre 2025, le Bénéficiaire et le Fonds ont conclu un accord de préfinancement (« Accord de préfinancement ») aux termes duquel le Fonds a décidé d'accorder un déblocage d'une avance de fonds de cinq cent mille Euros (500.000 EUR). Le présent Accord de financement doit être lu en conjonction avec l'Accord de préfinancement.

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions générales ») sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord, à l'exception des dispositions qui font référence au financement par prêt qui ne s'appliquent pas au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un Don pour le financement du Projet (le « Financement » ou le « Don du FIDA »), que le Bénéficiaire utilisera aux fins de mise en œuvre du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

a) 1. Le montant total du Don du FIDA est de quatre millions six cent soixante et un mille Euros (4.661.000 EUR), dont cinq cent mille Euros (500.000 EUR) déjà décaissés au titre de l'avance de préfinancement FIPS prévue par l'Accord de préfinancement No. 2000005649 conclu en date des 5 et 24 septembre 2025. Le montant du Don du FIDA inclut également un complément de financement pour le climat d'un montant de sept cent trois mille Euros (703.000 EUR).

2. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

3. La monnaie de paiement est l'Euro.

4. Un Compte désigné libellé en Euro sera ouvert auprès d'une banque réputée à Sao Tomé-et-Principe afin de recevoir les fonds provenant du Financement et destiné à la mise en œuvre exclusive du Projet. Le Bénéficiaire devra informer le Fonds des fonctionnaires autorisés à exploiter ledit Compte désigné.

5. Un Compte d'opération au nom du Projet libellé en Dobras Santoméen (STN) sera ouvert auprès d'une banque réputée à Sao Tomé-et-Principe pour recevoir les fonds du Compte désigné afin de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Projet.

6. Le Bénéficiaire fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant d'un million huit cent vingt-six mille Euros (1.826.000 EUR) sous forme d'exemption de taxes et de contributions en nature.

Section C

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'agriculture, des pêches et du développement rural (« MAPDR »).

2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.

3. La date d'achèvement du Projet est fixée au septième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du Financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification au Bénéficiaire.

4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation du Bénéficiaire en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera le Don et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec le Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

2. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires d'annulation du présent Accord:

- a) Dans le cas où le Bénéficiaire n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins douze (12) mois consécutifs sans justification, après les dix-huit (18) premiers mois suivant la date d'entrée en vigueur.

3. Les éléments suivants constituent des conditions préalables aux décaissements:

- b) L'ouverture du Compte désigné pour le Don du FIDA.
- c) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre incluant le manuel des procédures administratives, comptables et financières et passation de marchés du Projet.
- d) Le personnel clé du Projet a été nommé conformément à l'Annexe 1 du présent Accord.
- e) La non-objection du FIDA du premier Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) du Projet.
- f) La mise en place et le paramétrage du système comptable et de gestion financière du Projet pour la préparation des états financiers annuels et trimestriels.
- g) Le paiement des arriérés des dettes du pays.

4. Cet Accord entrera en vigueur à la date de contresignature par le FIDA.

5. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Le Ministre d'Etat chargé de l'Economie et des Finances
de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe
Place des douanes – District Aqua Grande
Sao Tomé

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44

00142 Rome, Italie

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent Accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent Accord a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour le Bénéficiaire.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DE SAO TOME-ET-PRINCIPE

Gareth Haddad do Espírito Santo Guadalupe
Ministre d'Etat chargé de l'Economie et des Finances

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Alvaro Lario
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible.* Le Projet touchera environ 5 500 ménages soit 22 000 personnes dont 6 050 seront bénéficiaires directs du Projet. Parmi ces derniers, le Projet visera 30% de jeunes et 40% de femmes ainsi que 2% de personnes en situation de handicap.
2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet aura une couverture nationale. Il touchera environ 69 communautés/localités réparties dans les 5 districts de l'Ile de Sao Tomé et 8 dans la Région Autonome de Principe (RAP).
3. *Finalité.* La finalité du Projet est de permettre aux ménages pauvres, aux femmes et aux jeunes, d'accéder à des systèmes alimentaires durables et résilients, des emplois et conditions de vie décents et pérennes et de bénéficier d'un environnement sectoriel rénové, stimulant et créateur d'opportunités.
4. *Objectifs.* L'objectif du Projet est d'impulser une transformation inclusive et durable des zones rurales, porteuse d'opportunités de croissance économique. Cette transformation permettra: a) une meilleure résilience et adaptation aux changements climatiques, b) une optimisation de la gestion durable des eaux et des sols, des écosystèmes et de la biodiversité, c) de nouvelles opportunités économiques et des revenus améliorés pour les ruraux pauvres, d) une disponibilité accrue de produits alimentaires végétaux frais sur le marché interne, e) une alimentation plus saine et nutritive non seulement pour les groupes les plus pauvres mais aussi plus généralement pour l'ensemble des consommateurs.
5. *Composantes.* Le Projet contient les composants ci-après:

Composante 1. L'agriculture familiale locale est mieux organisée, inclusive, résiliente et durable, productrice d'aliments diversifiés, sains et nutritifs pour une consommation locale

La composante vise à i) améliorer le potentiel productif des terres; ii) accroître la production et la productivité agricoles et structurer les OP pour améliorer l'offre, sur le marché national, de produits alimentaires frais, diversifiés, sains et de bonne qualité; iii) renforcer, au sein des groupes cibles et plus généralement des consommateurs, les capacités de prise de décision pour une meilleure nutrition.

Sous-composante 1.1. Accès amélioré à une irrigation efficiente, à des sols et paysages protégés/restaurés et au foncier

Le Projet réhabilitera des systèmes gravitaires d'irrigation dont en priorité la zone de Pinheira afin d'accroître la production mais aussi de la sécuriser face aux aléas des changements climatiques.

Le Projet soutiendra des activités de conservation et restauration des sols avec l'établissement de terrasses et d'autres dispositifs antiérosifs sur les zones en pentes et faisant appel à des techniques d'agroécologie et/ou d'agroforesterie. Dans les zones à faible pente des techniques telles que haies vives, bandes végétalisées, seront diffusées pour la structuration de paysages durables et riches en biodiversité nécessaires à l'agriculture biologique. 550 ha d'agroforesterie seront développés et un projet pilote de compensation carbone sera lancé.

Enfin pour améliorer l'accès au foncier, le Projet appuiera l'identification et la cartographie de parcelles abandonnées et leur concession formelle à des OP et ménages appartenant aux groupes cibles notamment à des jeunes et des femmes.

Sous-composante 1.2. Systèmes améliorés de production agricole durable et de commercialisation pour une alimentation locale diversifiée

Introduction et diffusion de semences, intrants et techniques innovantes. Des techniques innovantes d'agroécologie permettront d'étaler la production, contribuant ainsi à une offre accrue, plus stable et accessible sur le marché interne de produits à haute valeur nutritive. Des variétés adaptées et performantes seront identifiées, testées et multipliées. Les innovations techniques porteront également sur la fertilisation organique, la gestion durable de la fertilité des sols et la protection phytosanitaire. Les agents du Projet animeront des tests en milieu paysan et la mise sur pied d'un réseau de paysans multiplicateurs et de producteurs d'intrants (fertilisation organique, biopesticides) dont notamment des jeunes.

Développement des capacités endogènes de conseil technico-économique pour l'agriculture durable et résiliente. Il s'agit de créer progressivement une offre durable de conseil technico-économique pour une agriculture durable et résiliente, hébergée au sein d'OP renforcées. Des méthodes telles que les « Champs Ecoles Paysans (CEP) » permettront le développement des capacités des producteurs et feront émerger au sein d'OP des relais/formateurs endogènes comme ceux des coopératives d'exportation. Le Projet utilisera également le Centre de perfectionnement technique agro-pastoral (CATAP) pour l'organisation et l'hébergement de formations en salle et soutiendra la diffusion d'information agrométéorologique.

Appui pour des organisations de producteurs viables, fournissant des services à leurs membres. Basé sur la maturité initialement évaluée de chacune des OP, un programme d'accompagnement sera élaboré conjointement entre le Projet et chaque OP. Il définira d'une part les besoins en appuis apportés par le Projet (formations, assistance technique de proximité, matériels, etc.) et d'autre part les modalités d'octroi de ces appuis. Chaque programme d'accompagnement comportera des modules sur le genre et l'émancipation des femmes (« leadership », éducation financière, etc.). Les OP faitières seront associées aux animations et formations.

Soutien à un marché interne des produits vivriers plus efficace. Le Projet soutiendra des actions de nature à permettre de fluidifier et d'améliorer l'efficacité économique et sociale des marchés locaux des produits vivriers frais (système d'information sur les prix et quantités, applications numériques dédiées, paiements digitaux, etc.). Il appuiera l'organisation de foires et d'événements dédiés aux productions biologiques. Le Projet appuiera les OP dans l'établissement de relations commerciales directes, durables et équitables avec des opérateurs de marché ainsi que le développement du Système Participatif de Garantie (SPG). Il soutiendra les investissements pour la conservation et la valorisation de produits agricoles et les plateformes de producteurs et transformateurs comme acteurs économiques durables.

Sous-composante 1.3. Capacités renforcées dans la prise de décisions sur l'alimentation pour une meilleure nutrition

Le Projet mettra en œuvre des actions d'éducation nutritionnelle, de communication et d'animation centrées sur les bénéficiaires ou destinées à l'ensemble des consommateurs. Elles porteront sur l'alimentation saine, la nutrition, l'utilisation optimale des produits alimentaires locaux, la valeur des produits certifiés « biologiques », etc. Le Projet appuiera des ménages plus vulnérables par des activités telles que la promotion de jardins et poulaillers familiaux ou l'amélioration de leurs pratiques de transformation des produits agricoles. Le Projet participera à l'autonomisation sociale et économique des femmes.

Composante 2. Un cadre stimulant créateur d'opportunités inclusives dans l'agriculture durable et l'économie rurale est en place

La composante visera à stimuler l'intégration des jeunes au monde rural, à renforcer les capacités des partenaires clés du Projet, dont les organisations de producteurs, et à appuyer la mise à jour des politiques et la gouvernance inclusive dans le secteur rural.

Sous-composante 2.1. Aptitudes améliorées des jeunes à saisir des opportunités économiques dans le secteur agricole et les domaines connexes

Cette sous-composante est axée sur la mobilisation des jeunes, le développement de leurs capacités et l'accompagnement de leurs activités économiques afin de favoriser leur insertion économique en milieu rural. L'équipe du Projet animera et coordonnera les activités et fera appel à des prestataires. Les activités de sensibilisation viseront à déconstruire l'image négative de l'agriculture auprès des jeunes et à identifier et promouvoir les opportunités d'emploi et entrepreneuriales aussi bien dans la production agricole que les métiers en amont et aval (bio intrants, transformation, eco-entreprises, etc.) et les autres métiers ruraux. Une approche d'incubation sera mise en place incluant: i) développement personnel; ii) formations techniques spécialisées (dont stage pratique); iii) développement de plans d'affaires; iv) remise d'un paquet de démarrage non-financier. Un processus de suivi post-incubation sera établi pour des activités de mentorat, de réseautage et d'accès aux marchés (avec notamment des foires et une plateforme numérique de mise en relation).

Sous-composante 2.2. Capacités des principales institutions parties prenantes renforcées

Afin de renforcer l'engagement des institutions dans le Projet, des formations courtes et/ou des voyages d'études en lien avec le Projet seront proposés pour le perfectionnement des agents de l'Etat. En outre, le Projet appuiera le MAPDR pour tenir à jour le cadastre rural (incl. digitalisation). Le Projet poursuivra l'appui à la Direction des Etudes et de la Planification (DEP) du MAPDR pour l'opérationnalisation du logiciel RUCHE utilisé pour le suivi des projets. Au niveau national, le Projet accompagnera d'autres institutions et la FENAPA à jouer leur rôle d'utilité publique notamment le plaidoyer et contrôle citoyen.

Sous-composante 2.3. Politiques et stratégies sectorielles mises à jour pour la transition vers une agriculture durable mise à jour

La réalisation du RGPH en 2024 et du RGPA en 2025 créent une fenêtre d'opportunité unique pour la nécessaire mise à jour des politiques et stratégies du secteur rural. Le Projet contribuera à appuyer le fonctionnement du groupe de travail des acteurs du développement rural (ACHA). Il réalisera une étude portant sur l'identification et l'analyse des pratiques foncières existantes et la transmission du foncier entre les générations. Il pourra également appuyer d'autres études et réflexions thématiques et contribuer à l'appui à des stratégies en cours de définition (< 100% bio >, employabilité des jeunes dans le secteur rural, etc.). Le Projet aidera également à une meilleure intégration dans les politiques publiques des questions d'adaptation au changement climatique et de biodiversité comme éléments clefs d'une agriculture durable.

Composante 3. Coordination et gestion, suivi-évaluation et gestion des savoirs.

II. Dispositions relatives à l'exécution

- h) 6. *L'Agent principal du Projet*
- i) Le MAPDR sera chargé par le Gouvernement de la République démocratique de Sao Tomé-et-Príncipe de la mise en œuvre du Projet.

7. Comité de pilotage du Projet

Il sera présidé par le MAPDR et composé de représentants du MAPDR, du Ministère d'Etat chargé des Finances et de l'Economie, du MEJTD, du Gouvernement de la RAP, des Organisations de Producteurs et de bénéficiaires, les partenaires de mise en œuvre et la société civile. Il se réunira au moins deux fois par an et sera notamment chargé de valider pour la partie nationale les propositions de Plans de Travail et Budget Annuels élaborés par l'UGP.

8. Unité de gestion du Projet

Une UGP dotée de l'autonomie administrative et financière sera créée par arrêté du Ministre du MAPDR. Son personnel sera recruté selon des procédures approuvées par le Gouvernement et le FIDA. Elle sera basée à São Tomé dans des locaux mis à disposition par le Gouvernement. L'UGP continuera, comme le COMPRAN le fait actuellement, à héberger l'équipe chargée de la mise en œuvre des financements FEM et FA prévus pour s'achever respectivement en 2028 et 2029. Le Gouvernement de la RAP désignera un point focal pour le Projet qui sera chargé de faire le lien avec l'UGP.

L'UGP sera composée d'un coordinateur national; un Responsable Administratif et Financier (RAF) appuyé par un comptable principal et un comptable; un Responsable en Passation des marchés (RPM) secondé par un assistant en passation des marchés; un Responsable suivi-évaluation (RSE) appuyé par un assistant en suivi-évaluation et gestion des savoirs; une cellule technique composée d'un de quatre responsables ayant des profils complémentaires en agronomie, sociologie, économie et environnement, appuyés par des techniciens selon le besoin.

9. Partenaires stratégiques

La mise en œuvre et l'atteinte des résultats du Projet reposent sur plusieurs partenariats stratégiques nationaux et internationaux, dans le domaine de la recherche (CIAT, BECAF, IITA). Le partenariat avec les institutions publiques, privées et de la société civile assurera l'exécution des investissements liés à la nutrition (ONG, Agences des NU, PNN, etc.), à l'irrigation (INA), à la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles et forestières (Birdlife International et MEJTD), à la formation et la mobilisation des jeunes et au renforcement des capacités des acteurs (CATAP, REINA, CNJ, etc.), et à l'amélioration à l'accès aux marchés. Les OP, notamment les techniciens relais seront les partenaires dans la diffusion de l'approche de visionnage et dans la fourniture de conseils aux producteurs. La faîtière FENAPA sera un partenaire dans le renforcement des capacités des OP, le contrôle citoyen paysan et dans les dialogues politiques sectoriels.

10. Suivi et évaluation

Le Système de Suivi-Evaluation (SSE) du Projet sera développé et aura en premier lieu l'objectif d'informer les responsables de l'UGP, les autres parties prenantes et le FIDA sur la performance et l'efficacité de la mise en œuvre comme base à la prise de décisions dans une perspective de gestion axée sur les résultats. Il se basera sur les acquis de celui du COMPRAN et permettra également d'apprécier et documenter les effets précoce et impacts du Projet.

Evaluation. Une enquête de référence de base pour suivre les indicateurs relatifs aux effets (IBRE/COI) sera réalisée au démarrage du Projet. Le Projet sera évalué à deux moments clés: à mi-parcours, en année 4 à son achèvement.

11. Gestion des savoirs

Une Stratégie de Gestion des Savoirs sera développée et s'appuiera sur le système de Suivi-Evaluation qui constituera le principal instrument de recueil et stockage de l'information. La gestion des savoirs devra permettre un processus continu d'apprentissage tout au long de la vie du Projet. Les informations qualitatives et quantitatives seront analysées et diffusées en tant que i) leçons apprises, ii) études thématiques, iii) études de cas. Ces éléments devront notamment contribuer à alimenter les réflexions menées sur la mise à jour des stratégies et politiques. La stratégie sera précisée par un Plan de Communication.

12. Manuel de mise en œuvre de Projet

Le manuel de mise en œuvre contient toutes les instructions opérationnelles pour l'exécution du Projet. Des manuels spécifiques détaillés seront en outre préparés et actualisés. Ils seront soumis au FIDA pour non-objection avant leur mise en œuvre.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du Don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Don ainsi que le montant du Don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du Don FIDA (exprimé en EUR)	Montant alloué au titre du FIPS du Don FIDA (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Biens, Services et Intrants	562 000		100% HT
II. Travaux/Génie Civil	771 000		100% HT
III. Equipements et matériels	346 000	80 000	100% HT
IV. Services	1 260 000	380 000	100% HT
V. Salaires et Indemnités	756 000	40 000	100% HT
Non alloué	466 000		
TOTAL	4 161 000	500 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) Les dépenses relatives à la Catégorie III – Equipements et matériels, incluent également les dépenses liées au fonds d'appui.
- ii) Les dépenses relatives à la Catégorie V – Salaires et Indemnités, incluent également les dépenses liées au Frais de Fonctionnement.

2. *Modalités de décaissement*

a) Le Fonds a accordé un don de cinq cent mille Euros (500.000 EUR) au Bénéficiaire à titre de préfinancement et les Parties ont conclu l'Accord de préfinancement No. 2000005649. Le montant total du Don du FIDA est de quatre millions six cent soixante et un mille Euros (4.661.000 EUR) dont sept cent trois mille Euros (703.000 EUR) sous forme de complément de financement pour le climat.

Annexe 3*Clauses particulières***I. Dispositions générales**

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du Don du Fonds si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet de Transition vers des Systèmes Alimentaires Durables et Nutritifs (SIAS):

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
3. *Planification, suivi et évaluation.* Le Bénéficiaire veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation soit mis en place dans les six (6) mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord de financement.
4. *Genre.* Le Bénéficiaire veillera à ce que veillera à ce que les principes d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes soient intégrés dans toutes les étapes du Projet, y compris la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Il devra notamment s'assurer que:
 - a. un personnel dédié à l'inclusion sociale y compris le genre soit recruté;
 - b. un plan d'action sur la stratégie genre du Projet soit établi dans la première année de mise en œuvre du Projet;
 - c. des activités spécifiques visant à renforcer le rôle et la participation des femmes soient mises en œuvre;
 - d. des campagnes d'information ciblant les femmes et les jeunes soient organisées tout au long de la mise en œuvre du Projet;
 - e. des indicateurs sensibles au genre soient inclus dans le système de suivi et d'évaluation; et
 - f. les femmes bénéficient équitablement des ressources, des opportunités et des avantages générés par le Projet.
5. *Sécurité du régime foncier.* Le Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
6. *Mesures anticorruption.* Le Bénéficiaire doit se conformer à politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
7. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* Le Bénéficiaire et les parties au projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

8. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* Le Bénéficiaire doit s'assurer que:

- a) Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre de du Projet sont affectés à l'Unité de gestion du Projet et aux autres agents d'exécution pour la mise en œuvre du Projet;
- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

9. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (ICP).* Le Bénéficiaire doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'Outil de Suivi des Contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. Le Bénéficiaire doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. Le Bénéficiaire doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

10. *Le personnel clé du Projet est:* le Coordonnateur National; le Responsable Administratif et Financier; le Responsable de suivi-évaluation et de gestion des connaissances; le Responsable de passation des marchés; trois (3) Responsables techniques (aspects transversaux, système de productions, agribusiness et entrepreneuriat) et le Responsable biodiversité, environnement et climat/restauration des terres chargé d'exécuter les activités des deux financements du FEM et du FA, qui a déjà été recruté par COMPRAN et assurera les même fonctions dans le cadre de SIAS. Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de gestion du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sera détaché auprès de l'Unité de gestion du Projet s'il s'agit de fonctionnaires ou recruté dans le cadre d'un contrat de consultant selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement du personnel clé du Projet est soumis à l'examen préalable du FIDA tout comme le licenciement du personnel clé du Projet. Le personnel clé du Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumis à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP Edition 2021 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

II. Dispositions SECAP

1. Pour les projets présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques substantiels, le Bénéficiaire devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) et Plans de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) et Plans de Consentement Libre, Préalable et Informé (PCPI), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds.

Le Bénéficiaire ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et du/des Plan(s) de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si le Bénéficiaire a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et du/des Plan(s) de gestion.

2. Le Bénéficiaire ne doit pas, et doit faire en sorte que l'Agent principal du Projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au Plan d'Action de Réinstallation, au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

3. Le Bénéficiaire divulguera le Projet et le rapport final de les évaluations environnemental et social (l'EIES) et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet et les parties prenantes dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

j)
k) 4. Le Bénéficiaire s'assure, ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet s'assure, que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

5. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le Projet FIDA concerné:

- i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel;
- ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias; ou
- iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, le Bénéficiaire devra:

- Informer rapidement le FIDA;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents;
- Consulter les parties prenantes par le Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts;
- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP;
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de gestion de plaintes au niveau du Projet conformément aux exigences du SECAP; et
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) Plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du Don ou des activités du Bénéficiaire. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature:

i) environnementale, ii) professionnelle, iii) de santé et de sécurité publiques, ou iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à le Bénéficiaire (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important; ou ii) ont attiré, ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures ou iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels; ou iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

6. Le Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant) sont respectés.

l)

m) 7. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, le Bénéficiaire doit fournir au Fonds:

n)

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PGESC et le Plan de gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds;

o)

- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. Le Bénéficiaire divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports; et

p)

- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

q)

r) 8. En cas de contradiction/conflict entre le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant, et l'Accord de financement, l'Accord de financement prévaudra.

Cadre logique

Chaine logique	Indicateurs clés				Moyens de vérification			Hypothèses / risques
	Nom	Référence ¹	A mi-parcours	Final	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée	1. Personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet ²				Système S&E du projet	Annuel	UGP, FIDA	Hypothèses <ul style="list-style-type: none"> 1- Stabilité institutionnelle. 2- Maintien d'une volonté politique forte d'appui à la production locale en agroécologie et biologique. 3- L'engouement pour les produits frais locaux est constant. Risques <ul style="list-style-type: none"> 1. Augmentation de la fréquence et amplitude
	Personnes (Nombre)	0	2500	6050				
	Hommes (60 %) (Nombre)	0	1500	3630				
	Femmes (40 %) (Nombre)	0	1000	2420				
	Jeunes (30 %) (Nombre)	0	750	1815 ³				
	Personnes en situation de handicap (PSH) ⁴ (2%) (Nombre)	0	50	121				
	1.a # de ménages recevant des services promus ou soutenus par le programme ⁵							
	Ménages (nombre)	0	2000	5 500				
	1.b # estimé du nombre total de membres du ménage correspondant							
	Membres des ménages (nombre)	0	8000	22 000				
Objectif du projet : Impulser une transformation inclusive	% des bénéficiaires ayant déclaré une augmentation de leur revenu (IC2.2.2)				Enquête S&E Enquête du	À mi-parcours,		

¹ La valeur de référence sera déterminée par l'étude de base.

² Base de calcul : environ 3050 producteurs (2450 membres des OP accompagnés, 600 hors-OP) + 550 producteurs bénéficiaires des activités de restauration du GEF + au moins 880 producteurs additionnels bénéficiaires des services de marché et météo + 650 bénéficiaires d'appuis ciblés (SC1.3) + 920 jeunes bénéficiaires d'appuis en SC2.1.

³ 1815 jeunes composés de : 920 jeunes avec des opportunités économiques (SC2.1) + 540 jeunes producteurs (estimation de 15% des producteurs touchés) + 160 jeunes bénéficiaires des informations sur les prix et météo + 195 jeunes femmes bénéficiaires d'appuis ciblés (SC 1.3). Cible passée de 40% à 30% en raison d'une faible présence des jeunes parmi les producteurs.

⁴ Le pourcentage de personnes en situation de handicap dans la zone d'intervention est estimé à 2%. La désagrégation par produit se fera en début de projet.

⁵ Le taux de conversion du nombre de bénéficiaires directs au nombre de ménages est de 91%.

	Nom	Référence¹	A mi-parcours	Final	Source	Fréquence	Responsabilité	
et durable des zones rurales, porteuse d'opportunités de croissance économique	Ménages (%)	0	30%	70%	FIDA sur les CI	Achèvement		des phénomènes climatiques.
Objectif de développement : Permettre aux ménages pauvres, aux femmes et aux jeunes, d'accéder à des systèmes alimentaires durables, des emplois et conditions de vie décents et pérennes et de bénéficier d'un environnement sectoriel rénové, stimulant et créateur d'opportunités	% ménages producteurs déclarant une augmentation de la production (IC 1.2.4) ⁶				Enquête S&E, Enquête du FIDA sur les CI	À mi-parcours, Achèvement	UGP, FIDA	2. Instabilité du personnel gouvernemental et des partenaires de mise en œuvre.
	Ménages (%)	0	10%	+40%				
	Ménages (Nombre)	0	550	2440				
	% de femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (IC 1.2.8)				Enquête du FIDA sur les CI	Référence, à mi-parcours, Achèvement	UGP, FIDA	3. Nombre limité de prestataires et ONG et personnel de vulgarisation pour la mise en œuvre.
	Femmes (%)	0	20%	+40%				
	Femmes (Nombre)	0	484	+968				
	Ménages (Nombre)	0	460	+920				
	Ménages (%)	0	8%	+17%				
	Membres de ménage (Nombre)	0	1840	3 680				
	% des ménages bénéficiaires se déclarant satisfaits des services du programme (SF 2.1)				Enquête du FIDA sur les CI	À mi-parcours, Achèvement	UGP et FIDA	4. Poursuite des migrations des jeunes.
	Ménages (%)	0	30 %	80 %				
	Ménages (Nombre)	0	1650	4400				
	Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet (SF.2.2)				Enquête du FIDA sur les CI	À mi-parcours, Achèvement	UGP et FIDA	
	Ménages (Nombre)	0	50	550				
	Ménages (%)	0	2.5	25				
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	200	2200				

⁶ Base de calcul : 80% des 3050 producteurs (SC1.1 et SC1.2). Les investissements pour les jeunes ne sont pas uniquement axés sur la production agricole, mais aussi sur les métiers connexes.

	Nom	Référence¹	A mi-parcours	Final	Source	Fréquence	Responsabilité	
Résultat 1 : L'agriculture familiale locale est mieux organisée, inclusive, résiliente et durable, productrice d'aliments diversifiés, sains et nutritifs	% ménages producteurs déclarant avoir adopté des intrants, des technologies ou des pratiques nouvelles ou améliorées ⁷ (IC 1.2.2)					Enquête du FIDA sur les CI	Référence, à mi-parcours, Achèvement	UGP et FIDA
	Ménages (%)	0	30 %	50%				
	Ménages (Nombre)	0	1650	2750				
	% de producteurs faisant état d'une augmentation d'au moins 15% du volume de produits agricoles frais commercialisées sur les marchés locaux ⁸					Enquête S&E, Enquête du FIDA sur les CI	Annuel, à mi-parcours, Achèvement	UGP
	Ménages (%)	0	10%	+40%				
	Ménages (Nombre)	0	550	2440				
	Ménages dont les connaissances, attitudes et pratiques en matière de nutrition sont améliorées (KAP CI 1.2.9)					Enquête du FIDA sur les CI	Référence, à mi-parcours, Achèvement	UGP, FIDA
	Ménages dirigés par une femme	0	440	1100				
	Ménages (nombre)	0	1100	2750				
	Ménages (%)	0	20	50				
	Membres de ménages	0	4400	11000				
Produit 1.1 : Accès amélioré à une irrigation efficiente, à des sols et paysages protégés/restaurés et au foncier	# ha de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état (IC 1.1.2 : RMF 11)	0	200	200	S&E	Annuel	UGP	
	# ha de terres agricoles sous techniques de protection et de restauration des sols et paysages ⁹ (FA/GEF)	0	627	627	S&E	Annuel	UGP	
	#de groupements appuyés pour gérer durablement les ressources naturelles et les risques liés au climat (CI 3.1.1)	0	30	70	S&E	Annuel	UGP	

⁷ Base de calcul : 80% des 3050 producteurs + 50% des 650 bénéficiaires d'appuis ciblés (SC1.3).

⁸ Base de calcul : 80% des 3050 producteurs (SC1.1 et SC1.2). Les investissements pour les jeunes ne sont pas uniquement axés sur la production agricole, mais aussi sur les métiers connexes.

⁹ Base de calcul : 77 ha aménagement CES/DRS sur FA + 550 ha de restauration des forêts/agroforesterie sur GEF

	Nom	Référence¹	A mi-parcours	Final	Source	Fréquence	Responsabilité				
Produit 1.2 : Systèmes améliorés de production agricole durable et de commercialisation pour une alimentation locale	Tailles des groupes	0	420	2450	S&E	Annuel	UGP				
	Hommes	0	180	1050							
	Femmes	0	240	1400							
	Jeunes	0	180	1050							
	# bénéficiaires ayant un meilleur accès sécurisé à la terre (IB 1.1.1)	0	30	70							
	Femmes (70%) (Nombre)	0	20	50							
	Jeunes (30%) (Nombre)	0	10	20							
	# Producteurs ruraux ayant accès à des intrants de production ou à des modules technologiques ¹⁰ (IC 1.1.3) (inclus micro-irrigation et service infos météo)										
	Producteurs (Nombre)	0	1600	4000	S&E	Annuel	UGP				
	Hommes (70 %) (Nombre)	0	1120	2800							
	Femmes (30 %) (Nombre)	0	700	1200							
	Jeunes (15%) ¹¹ (Nombre)	0	115	460							
	# de personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production améliorées (CGR 11, IC 1.1.4)										
	Producteurs (Nombre)	0	1220	3050							
	Hommes (70 %) (Nombre)	0	854	2135							
	Femmes (30 %) (Nombre)	0	366	915							
	Jeunes (15%) (Nombre)	0	184	460	S&E	Annuel	UGP				
	IB 2.1.3: # Organisations de producteurs ruraux ¹² ayant bénéficié d'un appui										
	Organisations de producteurs (Nombre)	0	30	70							
	Membres des OP (Nombre)	0	1050	2450							

¹⁰ Base de calcul : 3050 producteurs (2450 producteurs appuyés via les OP, 600 hors-OP) + 880 utilisateurs ayant accès au service infos météo. Les 600 producteurs bénéficiaires de l'irrigation et 1200 bénéficiaires des aménagements de restauration sont déjà inclus dans les 3050.

¹¹ Base de calcul : 15% des 3050 producteurs (SC1.1 et SC1.2)

¹² La notion d'organisations de producteurs couvre ici les associations, coopératives, ainsi que les faitières.

	Nom	Référence¹	A mi-parcours	Final	Source	Fréquence	Responsabilité				
Produit 1.3 : Capacités renforcées dans la prise de décisions sur l'alimentation pour une meilleure nutrition	Hommes (70 %) (Nombre)	0	730	1720	S&E	Annuel	UGP				
	Femmes (30 %) (Nombre)	0	320	730							
	Jeunes (15%) (Nombre)	0	160	370							
	# producteurs ayant bénéficié d'un appui pour améliorer leur accès aux marchés, inclus service infos prix										
	Producteurs (Nombre)	0	1600	4000							
	Hommes (70 %) (Nombre)	0	1120	2800							
	Femmes (30 %) (Nombre)	0	480	1200							
	Jeunes (15%) (Nombre)	0	240	600							
	IC 1.1.8.a : # Ménages du groupe cible bénéficiant d'un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition ¹³ (RMR 11)										
	Ménages (Nombre)	0	1240	2480							
Résultat 2 : Un cadre stimulant, créateur d'opportunités inclusives dans l'agriculture durable et l'économie rurale est en place	Femmes (Nombre)	0	690	1380	S&E	Annuel	UGP				
	Jeunes (30%) (Nombre)	0	370	740							
	Membres du ménage (Nombre)	0	4960	9920							
	#Lois, règlements, politiques ou stratégies existants ou nouveaux proposés aux décideurs politiques pour approbation, ratification ou modification										
	Lois, règlements, politiques ou stratégies (Nombre)	0	1	3							
	# de bénéficiaires ayant de nouveaux emplois/possibilités d'emploi (IC 2.2.1)										
	Emplois (Nombre)	0	100	200		S&E	Annuel	UGP			
	Hommes (60%) (Nombre)	0	60	120							
	Femmes (40 %) (Nombre)	0	40	80							
	Jeunes (100 %) (Nombre)	0	100	200							
Produit 2.1 : Aptitudes améliorées des jeunes à	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises (IC 2.1.2)							S&E Annuel UGP			

¹³ Base de calcul des appuis ciblés : 250 jardins familiaux et GALS (SC1.3) + 400 jardins familiaux (+ éduc. Nutritionnelle + transformatrices – SC1.3), + 60% des 3050 producteurs des OP : éducation nutritionnelle pour les producteurs accompagnés sous SC1.2.

	Nom	Référence¹	A mi-parcours	Final	Source	Fréquence	Responsabilité	
saisir les opportunités économiques dans le secteur agricole et domaines connexes	Personnes (Nombre)	0	645	1290				
	Hommes (60%) (Nombre)	0	405	775				
	Femmes (40 %) (Nombre)	0	240	515				
	Jeunes (100 %) (Nombre)	0	645	1290				
Produit 2.2 Capacités renforcées des principales institutions parties prenantes	# Parties prenantes bénéficiaires d'appui ciblés en matière de renforcement institutionnel				S&E	Annuel	UGP	
	Nombre institutions parties prenantes	0	3	5				
Produit 2.3 : Politiques et stratégies sectorielles pour la transition vers une agriculture durable mises à jour	# documents stratégiques actualisés et modernisés suite au recensement agricole				S&E	Annuel	UGP	
	Documents produits et/ou études réalisées	0	2	6				

Matrice intégrée des risques du projet

Contexte national	Substantiel	Substantiel
Engagement politique	Moyen	Moyen
<p>Risque : Les grands axes de SIAS ont reçu l'adhésion du nouveau gouvernement et un Aide-mémoire a été signé à cet effet. Une élection présidentielle est prévue en novembre 2026, avec un nouveau gouvernement qui sera établi en début 2027. Le risque pourrait être que les grands axes du projet ne soient pas complètement alignés aux nouvelles priorités du gouvernement, mais comme le projet est aligné à l'Agenda 2030 du pays, le risque est modéré.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation : Renforcer le dialogue avec le nouveau Gouvernement. La Note de Stratégie-Pays actuelle couvre la période de 2025-2026, et une extension d'un an (jusqu'en 2027) pourrait être demandée afin de disposer du temps pour l'analyse des priorités du gouvernement au cours du premier semestre, permettant ainsi l'élaboration d'une nouvelle NSP au cours du deuxième semestre de 2027.</p>		
Governance	Substantiel	Substantiel
<p>Risque : Sao Tomé présente un score CPIA (Country Policy and Institutional Assessment) relativement bas, ce qui reflète des capacités institutionnelles limitées, notamment en matière de gestion économique, de gouvernance publique et de politiques sociales. Face à l'insuffisance des ressources, le risque est que l'accompagnement de l'exécution du projet manque de personnel qualifié. Par ailleurs, la participation de la société civile dans la gouvernance du pays n'est pas encore effective. Le risque est la non-considération des besoins de la population rurale et des catégories de bénéficiaires du projet (femmes vulnérables, jeunes) dans l'accès équitable aux opportunités et aux ressources productives.</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation : Le projet investit dans un programme de renforcement des capacités des agents de l'État en valorisant les centres de formations publics et privés (CATAP, REINA, etc.). Il projete d'accompagner les organisations de producteurs dont la faitière FENAPA, à jouer pleinement leur mandat d'utilité publique, leur engagement citoyen et leur participation dans les dialogues de politique.</p>		
Macroeconomique	Substantiel	Substantiel
<p>Risque: Structurellement dépendant des importations et des entrées de capitaux étrangers, le pays est très vulnérable aux crises qui affectent l'économie mondiale et les chaînes d'approvisionnement. Le risque est la rupture des chaînes d'approvisionnement des intrants agricoles et des matériaux pour les infrastructures, en complément de la hausse des prix. Les prévisions n'envisagent pas une baisse de l'inflation en 2026. Le risque est aussi que le budget du projet se soit pas suffisant pour financer les activités prévues. La balance commerciale du pays est chroniquement déficitaire. Le risque est que le ministère en charge de l'agriculture ne dispose pas de ressources pour fournir les services de conseil aux producteurs.</p>	Substantiel	Substantiel

Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> - Respect du calendrier de mobilisation des co-financements du FIDA en début de 2028 et du FEM-9 en 2027 pour garantir la disponibilité des ressources, permettant ainsi qu'un projet de faire une meilleure planification et d'engager la restructuration le cas échéant. - Soutenir la production nationale afin de remplacer certaines importations alimentaires ; promouvoir la recherche et la production locale de matériels végétaux et de semences résilients ; promouvoir des ensembles techniques nécessitant le moins d'intrants importés possible (production biologique, énergie solaire, irrigation par gravité, etc.). - Promouvoir et renforcer l'émergence de techniciens pouvant fournir le service de conseil au sein des organisations de producteurs, en valorisant les structures locales de formation (publiques et privées) et les Champs Ecoles Paysans. 		
Fragilité et sécurité	Substantiel	Substantiel
Risque : Le pays est classé par la Banque Mondiale parmi les pays fragiles en raison de la fragilité institutionnelle structurelle, le niveau de la pauvreté et la vulnérabilité du pays aux chocs socio-économiques, environnementaux et climatiques. Le risque est que les bénéficiaires et les systèmes de production promus par le projet soient impactés par la fragilité du pays face aux impacts des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement ; à l'instabilité économique et aux faiblesses de la gouvernance et des institutions.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> - Le projet diffuse déjà les semences et variétés résilientes aux changements climatiques et assure l'accès des producteurs à l'eau pour l'irrigation. Le projet diffuse également des techniques agroécologiques et de production biologique pour une meilleure gestion du sol et des ressources naturelles. Ces investissements sont soutenus par la recherche et une coopération sud-sud pour le renforcement des capacités locales. - A travers la sous-composante 2.2, le projet continuera, en coordination avec les autres acteurs, à renforcer les capacités institutionnelles pour palier aux déficits structurels. 		
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Substantiel
Alignement politique		Aucun risque anticipé
Le projet est aligné au le plan de travail du 19e gouvernement constitutionnel (2022-2026). Les résultats du recensement agricole en cours conduiront à la mise à jour des différentes politiques sectorielles et des textes juridiques connexes. Le projet a alloué un budget pour les études supplémentaires nécessaires et pour l'élaboration/la mise à jour ou la mise en œuvre des politiques.		
Développement et mise en œuvre de politique	Substantiel	Substantiel
Risque : Les politiques sectorielles nécessitent une mise à jour dès la publication des résultats du recensement agricole en cours. Le risque est le manque de coordination entre les parties prenantes dans la conduite des études complémentaires requises, dans l'élaboration / mise à jour et la mise en œuvre des stratégies et des politiques.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'appui au MADRP pour la coordination des acteurs par l'intermédiaire du groupe ACHA, pour lequel un budget a été alloué pour le fonctionnement. - Associer le Coordonnateur Résident du SNU à une meilleure coordination des agences des Nations Unies et renforcer le dialogue bilatéral avec les principaux partenaires afin d'harmoniser les approches et d'assurer la complémentarité. 		
Contexte environnemental et climatique	Moyen	Moyen
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementale et climatique	Moyen	Moyen

Risque : La vulnérabilité du pays aux conditions environnementales étant élevée, le risque est l'aggravation de la dégradation limitant ainsi l'accès aux ressources productives, et/ou de l'érosion des sols, limitant l'accès à la terre pour les producteurs et les jeunes.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : Les financements du FEM et du Fonds d'Adaptation prévoient le renforcement de la résilience des producteurs et des systèmes de production aux conditions environnementales, à travers l'agriculture durable, l'agroécologie et l'agroforesterie. Le projet renforcera les systèmes de gestion et de conservation des sols et assurera également un meilleur accès des producteurs à l'eau pour l'irrigation avec un mécanisme innovant de gestion (promotion des associations de gestion de l'eau et paiement de redevances pour assurer la maintenance des infrastructures).		
Risque : L'augmentation des températures extrêmes réduit la durée moyenne des périodes de croissance végétative, la fertilité des sols et la biodiversité dans la zone du projet. L'aggravation des catastrophes climatiques accentue les tensions socio-économiques. La dégradation des habitats due à la déforestation et aux modes de subsistance non durables basés sur l'exploitation des ressources.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : - Élaborer et mettre à jour annuellement un plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC), un mécanisme de règlement des plaintes et un plan d'engagement des parties prenantes. - Promouvoir des pratiques agricoles maximisant les externalités environnementales positives, notamment des pratiques agricoles et des infrastructures résilientes au climat (systèmes d'irrigation, entrepôts et unités de commercialisation). - Renforcer les capacités locales afin de réduire l'utilisation d engrais chimiques et promouvoir l'agriculture biologique.		
Vulnérabilité du projet aux impacts du changement climatique	Moyen	Moyen
Risque : Face à la vulnérabilité du pays, le projet est aussi vulnérable aux effets des changements climatiques. Le risque est que les irrégularités des précipitations et l'allongement des saisons sèches affectent les systèmes de production, impactant la durabilité des systèmes alimentaires. Les infrastructures risquent d'être endommagées par les aléas climatiques, privant ainsi les producteurs des services attendus dans les chaînes de valeur (irrigation, stockage, transformation, etc.)	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : Le projet diffusera des semences et des variétés (locales de préférence, identifiées à travers la recherche) résilientes aux changements climatiques et des techniques agricoles appropriées (intensification durable et la diversification des systèmes de culture grâce à la rotation des cultures, aux cultures intercalaires et à l'agroforesterie). Les études relatives aux PESEC seront approfondies au démarrage du projet et le Plan de gestion environnementale et sociale et climatique (PGESC) sera établi, budgétisé et exécuté et mis à jour annuellement.		
Portée du projet	Faible	Faible
Pertinence du projet	Faible	Faible
Risque : Le risque de non-pertinence stratégique du projet est très faible. Le projet est aligné aux priorités du gouvernement : Agenda 2030 et plan d'action du gouvernement (2022-2026). Il est aussi aligné au cadre stratégique du FIDA (2025-2030), à celui pour les Petits États Insulaires en Développement (2022-2027), à la Note de Stratégie Pays (2025-2026) et répond aux objectifs du cadre de coopérations des NU à STP (2023-2037).	Faible	Faible

Mesures d'atténuation : Renforcer la pertinence stratégique du projet à travers plus d'engagement dans le dialogue de politique. Les expériences et les enseignements tirés des investissements du FIDA à STP seront valorisés dans l'élaboration et/ou la mise à jour de cadre politique et stratégique au niveau sectoriel. La participation des bénéficiaires dans l'évaluation du projet permettra également de renforcer la pertinence du projet dans la réponse aux besoins des producteurs, des jeunes et des femmes ruraux.		
Solidité technique	Faible	Faible
Risque : Face à l'ampleur des besoins au pays, le risque est que le projet soit complexe et trop ambitieux alors que les ressources financières et les capacités nationales sont très limitées.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation : La formulation du projet tient compte des enseignements tirés des investissements du FIDA au pays au cours des deux dernières décennies, incluant ceux de COMPRAN en cours d'exécution. Les grands axes du projet seront ainsi très réalistes et leur mise en oeuvre sera simplifiée (bien que des innovations ont été introduites) en tenant compte des capacités limitées au niveau national.		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Substantiel
Modalités de mise en oeuvre	Substantiel	Substantiel
Risque : Compte tenu de l'insularité et la petite taille du pays, les capacités nationales sont limitées. Le risque est de ne pas disposer de personnel qualifié pour l'exécution du projet, et de devoir allouer un budget plus conséquent pour leur formation (alors que le budget du projet est limité). Le risque est aussi de perdre le personnel qualifié / formé à cause des avantages et rémunérations plus compétitifs dans d'autres projets/secteurs. Il y a également un risque de ne pas disposer de personnel qualifié au niveau des partenaires de mise en oeuvre.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : Le calendrier de démarrage du projet qui coïncide avec la période de clôture de COMPRAN facilitera le transfert du personnel qualifié de COMPRAN vers SIAS, bien que le recrutement sera compétitif. Le projet a fait un grand effort d'aligner la grille salariale à celle appliquée par deux projets de la BAfD et qui ont les mêmes modalités de mise en oeuvre. Afin de limiter les coûts récurrents à un seuil acceptable, les personnels techniques seront pris en charge dans les budgets des composantes techniques, avec une rémunération plus compétitive que celle appliquée par COMPRAN. Un budget est alloué pour le renforcement des capacités du personnel tout en privilégiant les formations payées/organisées par le FIDA (échanges régionaux, coopération sud sud, PRIME, BUILDPROC). Par ailleurs, en tirant des leçons de COMPRAN, face aux capacités limitées des agents de l'État et des partenaires de mise en oeuvre, il est essentiel de disposer de personnes ressources au sein du projet. Ainsi un pool d'une dizaine de techniciens est prévu pour l'exécution et le suivi des activités sur le terrain.		
Modalités de Suivi-évaluation	Moyen	Moyen
Risque : Le système de suivi-évaluation au sein de COMPRAN est fonctionnel et pourra facilement être transposé au projet SIAS. Le personnel suit des formations continues en suivi-évaluation. Le risque de dysfonctionnement du système de suivi-évaluation (SSE) est faible. Par contre, face aux capacités limitées le risque de l'intégration efficace et effective du SSE du projet dans les activités des agents publics, des partenaires et des organisations des producteurs est modérée.	Moyen	Moyen

Mesures d'atténuation : Le projet a prévu un renforcement le SSE de la direction de l'étude et de la planification (DEP) du MAPDR à travers un appui matériel et l'utilisation du logiciel la RUCHE. Le programme de renforcement institutionnel et organisation des OP prévoit également une formation sur le SSE du projet. Le manuel d'exécution du projet élaboré au cours de la formulation présente déjà plusieurs outils pour faciliter la mise en place et l'exécution du SSE à tous les niveaux. Le manuel de SE sera élaboré dès le démarrage du projet et le personnel et les partenaires recevront une formation dédiée.		
Gestion financière du projet	Élevé	Élevé
Organisation du projet et personnel	Élevé	Elevé
Risque : Manque de personnel expérimenté en gestion de projets multi-bailleurs. Forte concurrence pour retenir les talents.	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation : Recrutement d'un RAF et de comptables expérimentés, avec des TDR clairs et validés par le FIDA. Plan de formation continue. Politique salariale attractive.		
Budget	Substantiel	Substantiel
Risque : Risque de non-mobilisation des fonds de contrepartie (Gouvernement, bénéficiaires). Dépassements budgétaires dus à l'inflation. Difficulté à estimer les coûts dans un contexte volatile.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : PTBA réalistes basés sur les capacités d'absorption. Suivi budgétaire trimestriel strict. Obtention d'engagements formels pour la contrepartie. Inclusion de provisions pour imprévus.		
Flux des fonds et procédures de décaissement des projets	Substantiel	Substantiel
Risque : Retards dans les décaissements dus à la complexité des procédures ou à la faible qualité des rapports. Risque de mauvaise gestion des comptes.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : Utilisation du portail client du FIDA (ICP). Formation du personnel de la CAF aux procédures de décaissement. Compte Désigné unique pour simplifier la gestion. Prévisions de trésorerie trimestrielles.		
Contrôle interne	Substantiel	Substantiel
Risque : Dispositif de contrôle interne à renforcer. Séparation des tâches difficile dans une petite équipe. Risque de non-respect des procédures.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : Manuel de procédures détaillé et disséminé. Séparation claire des fonctions au sein de l'UGP (autorisation, paiement, enregistrement). Supervision rapprochée par le RAF. Audit externe annuel.		
Comptabilité et informations financières	Substantiel	Substantiel
Risque : Logiciel comptable existant potentiellement inadapté au suivi multi-bailleurs. Retards dans l'enregistrement comptable.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : Acquisition et paramétrage d'un logiciel comptable performant (prévu dans les activités FIPS). Formation du personnel à son utilisation. Clôture mensuelle des comptes.		
Audit externe du projet	Substantiel	Substantiel
Risque : Retards dans la soumission des rapports d'audit. Qualité des audits parfois insuffisante. Faible suivi des recommandations.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : Recrutement compétitif d'un cabinet d'audit de renommée internationale. TdR conformes aux standards FIDA. Le Comité de Pilotage et le FIDA assureront le suivi des recommandations.		
Passation des marchés publics	Substantiel	Substantiel
Cadre juridique, réglementaire et politique	Substantiel	Substantiel

Risque : Il existe une Loi portant code de marchés publics et délégations de service public et des textes réglementaires relatifs aux marchés publics. Il s'agit entre autres du Décret portant organisation et fonctionnement de la Direction Générale des Marchés Publics, le Décret portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, etc. Ces réglementations sont dépassées par rapport aux exigences du FIDA (PESEC, etc.).	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : Le projet respectera les obligations des "directives du FIDA pour la passation des marchés relatifs aux projets" dans ce domaine et utiliser les dispositions du Guide de passation des marchés du FIDA et les modèles standards des documents de passation de marchés du FIDA, accessibles sur son site web. Il utilisera et mettra à jour (au besoin) le Manuel des procédures en passation des marchés élaboré dans le cadre de mission de conception. Le projet assurera qu'à son niveau, le public a accès aux informations relatives à la passation des marchés. Par exemple, en publiant sur le web site du projet (Publication d'un avis général de passation des marchés, publication systématique des avis d'appel d'offres par les canaux appropriés). En collaboration avec les autres bailleurs (ou le groupe ACHA), le projet initiera le dialogue pour une mise à jour des réglementations de la passation de marchés publics.		
Responsabilité, intégrité et transparence du système des marchés publics	Substantiel	Substantiel
Risque : Le risque est l'absence d'études approfondies sur les risques sectoriels liés aux marchés publics (infrastructure, santé, éducation, etc.). Par exemple, en 2014, le gouvernement a choisi de contourner les procédures nationales de passation des marchés pour exécuter le "Programme d'Urgence de Développement Communautaire" (PUDC) via le PNUD, sans qu'aucune étude préalable ne vienne étayer cette décision. En effet, Bien que des réformes aient été engagées pour favoriser la participation des PME, elles ne compensent pas l'absence de gestion des risques sectoriels. Il y a un risque de mauvaise utilisation des ressources, d'inefficacité, de corruption et de perte de confiance des institutions nationales. Ainsi, les vrais défis dans la gestion des contrats des prestataires ne sont pas identifiés à l'avance et ne sont pas convenablement adressés.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : Le projet devrait inciter l'ARMP à élaborer et publier des directives qui serviraient de guides de procédure pour la prise en compte des aspects de durabilité dans les contrats. Le projet assurera une très bonne planification des marchés, et ceux qui font la revue (FIDA par exemple) devront effectuer un examen minutieux du plan de passation des marchés pour garantir des délais réalistes et un suivi régulier de sa mise en œuvre.		
Capacités dans les marchés publics	Élevé	Élevé
Risque : Bien que le cadre juridique sépare les fonctions de régulation et de contrôle, au niveau national il y a un risque de conflit d'intérêts potentiel en raison du rôle du Comité de règlement des différends (CRD) au sein de l'ARMP. Face à l'insularité et la petite taille du projet, le risque est de ne pas disposer de personnel qualifié pour diriger les opérations de passation de marchés.	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation : - Continuer à renforcer les capacités du RPM de COMPRAN pour que SIAS puisse disposer de candidats qualifiés au moment du recrutement. - Prévoir un budget annuel pour renforcer les capacités du personnel (ponctuel ou continu comme BUILDPROC), une grille salariale compétitive pour motiver et retenir le personnel qualifié, ainsi qu'un budget pour une assistance technique en présentiel ou à distance selon les besoins. - Réaliser des audits périodiques des performances du système de passation de marchés.		
Processus de passation des marchés publics	Substantiel	Substantiel

Risque : La loi sur les marchés publics (code des marchés publics et délégations de service public) et les textes réglementaires sont dépassés par rapport aux exigences du FIDA (comme le SECAP). Il y a un risque de blocage ou de non-conformité des procédures qui pourrait allonger le processus. Le niveau de perception de la corruption est élevé en raison de l'intervention encore limitée des différentes institutions chargées de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption, ce qui entraîne une augmentation des pratiques non conformes. Il y a un risque de multiplication des contrats par entente directe non justifiée - surtout que les prestataires et les soumissionnaires ne sont pas nombreux dans ce petit pays.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : - Au niveau des projets, il est essentiel d'utiliser les instruments du FIDA, notamment la politique de lutte contre la corruption. - Il est également essentiel de mener des campagnes de sensibilisation et de formation sur la politique de prévention de la fraude et de la corruption du FIDA. Ces activités devraient cibler toutes les personnes impliquées dans la gestion du projet, y compris l'équipe du projet, l'administration, les partenaires et les contractants. - En outre, des clauses spécifiques concernant les manquements à l'éthique doivent être incluses dans les contrats du personnel des projets. Il est également nécessaire de veiller à ce que tous les documents utilisés pour la passation des marchés comportent des clauses très claires sur la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et ses opérations. - Le FIDA mettra en place un mécanisme de suivi indépendant pour les marchés liés au projet à travers les missions d'appui et de supervision. - Le contrôle citoyen que le projet prévoit avec les OP mitigera ces risques dans le moyen terme.		
Impact environnemental, social et climatique	Substantiel	Substantiel
Conservation de la biodiversité	Moyen	Moyen
Risque : Les éventuels impacts du projet sur la biodiversité pourraient être une dégradation due à des pratiques agricoles non respectueuses de l'environnement (utilisation excessive de pesticides chimiques, fertilisation chimique, érosion, etc.). La recherche de variétés résilientes pourrait introduire accidentellement d'espèces envahissantes.	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : Le projet fera la promotion de l'agriculture durable, respectueuse de l'environnement (agro-écologie par exemple), 100% biologique et diffusera des bio-intrants. Ces techniques seront diffusées dans les Champs écoles paysans, où les techniciens des OP ont été formés pour devenir des producteurs relais afin de perpétuer les connaissances et savoirs, au-delà de la vie du projet. Le projet travaillera également sur la réglementation de l'utilisation, le cas échéant, des produits chimiques dans la production agricole et de conservation de produits agricoles. L'introduction accidentelle d'espèces envahissantes sera vite contrôlée au niveau du site d'expérimentation BECAF.		
Efficacité des ressources et prévention de la pollution	Moyen	Moyen
Risque : Effets négatifs et souvent irréversibles des pratiques agricoles sur la pollution des sols et de l'air, tels que la dégradation des terres, la pollution de l'environnement et la conversion des forêts à des usages non forestiers.	Moyen	Moyen

Mesures d'atténuation: Les activités du projet (et les installations associées) doivent être situées dans des zones agricoles existantes à faible sensibilité environnementale et/ou sociale. Par ailleurs, le projet envisage de : <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des techniques de plus en plus compatibles avec les spécifications de l'agriculture biologique (variétés de semences améliorées). - Sensibiliser les agriculteurs par le biais de formations sur l'utilisation des engrains et des pesticides et sur la valorisation (agricole, énergétique, etc.) des déchets. - Approche intégrée de la gestion des ressources en eau. - Promouvoir les activités forestières - prévues sur les fonds FEM - (agroforesterie, haies et bandes de biodiversité, culture en terrasses, interaction entre les cultures et l'élevage sur des sites spécifiques, diversification et redensification des espèces forestières, etc.) afin d'assurer des moyens de subsistance à long terme pour les communautés. - Promouvoir des pratiques agricoles visant à réduire l'érosion des sols et la perte de nutriments, telles que la conservation des résidus, les cultures intercalaires, la rotation des cultures et les cultures fertilisantes, les cultures de couverture et la réduction du travail du sol (ou l'absence de labour). - Élaborer des plans de gestion environnementale et sociale dans les périmètres irrigués, les zones de stockage et les marchés. - Créer un comité de maintenance pour les infrastructures en service. - Former les producteurs à l'utilisation des produits agrochimiques, promouvoir les engrains organiques et mettre en œuvre des mesures d'atténuation et de protection de l'environnement (PGESC). 		
Heritage culturel	Faible	Faible
Risque : Compte tenu de la petite taille du pays et de la proximité des terres agricoles aux zones protégées, il y a un risque de conflit potentiel entre le groupe cible, la faune et la flore, telles que les espèces d'oiseaux migrateurs dans le site RAMSAR et les espèces menacées.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation : L'équipe du projet veillera à ce que les activités n'interfèrent pas avec le parc national de Sao Tomé, le parc national de Príncipe, les réserves mondiales de biosphère de l'UNESCO et les aires protégées ; et surveillera l'exécution les mesures d'atténuation prévues dans le PESEC et le PGESC.		
Populations autochtones	Faible	Faible
Risque : Aucun risque n'est identifié en ce qui concerne les peuples autochtones, car aucun n'a été identifié dans les 69 communautés / localités d'intervention du projet.	Faible	Faible
Mesures d'atténuation : Aucune mesure prévue		
Travail et conditions de travail	Moyen	Moyen
Risque : Les risques ci-après pourront encourir pendant la mise en oeuvre du projet <ul style="list-style-type: none"> - Risque de pratiques abusives en matière de travail, de cas de violence basée sur les genres, de conditions de travail discriminatoires et dangereuses/insalubres pour les personnes employées spécifiquement par des organisations agricoles (travailleurs agricoles), des tiers et les principaux fournisseurs. - Exposition des agriculteurs et autres travailleurs agricoles à des risques professionnels et à des risques pour la sécurité lors de la réhabilitation ou de l'extension des infrastructures rurales. - Risque d'exclusion des jeunes et des femmes des possibilités d'emploi. - Risque d'augmentation de la charge de travail et du temps de travail des femmes, risque d'inégalité entre les sexes dans l'accès aux ressources et la participation à la prise de décision. - Risque de travail des enfants par des tiers et les principaux fournisseurs, et exposition des enfants à des travaux dangereux dans le cadre de l'agriculture familiale. 	Moyen	Moyen

<p>Mesures d'atténuation : La stratégie genre qui sera élaborera adressera les risques de discrimination par rapport aux genres. Le ciblage des bénéficiaires inclura au moins 40% de femmes dont une partie recevra des appuis spécifiques suivant leur catégorie socio-économique. Le projet organisera des formations des femmes et des jeunes vulnérables sur les violences basées sur les genres (sous-composante 1.3), et les droits au travail.</p> <p>La formation de l'équipe du projet et du personnel de ses partenaires sur le harcèlement et l'abus sexuel aura lieu au moment du démarrage du projet, avec un recyclage annuel pendant les missions de supervision.</p> <p>Le projet veillera au respect des clauses spécifiques du FIDA (harcèlement, abus sexuel, travail des enfants, etc.) et incitera les bénéficiaires des services des prestataires à valoriser les outils disponibles (comme le mécanisme de gestion des plaintes). Un responsable des thématiques transversales fera le suivi du respect de ces clauses.</p> <p>Par ailleurs, le projet intégrera une formation sur le développement personnel aux jeunes (30% des bénéficiaires) pour qu'ils puissent saisir les opportunités économiques, et dépasser les éventuelles inégalités dont ils sont victimes au sein de la société. Certains vont recevoir des appuis plus conséquents en entrepreneuriat.</p>		
Santé et sécurité de la communauté	Moyen	Moyen
<p>Risque : Les risques sur la santé des communautés sont modérés. Ils se résument comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - risque de propagation de maladies à partir des systèmes d'irrigation - risque d'intoxication due à l'utilisation de produits agrochimiques sur les cultures, à une mauvaise manipulation pendant le transport, le stockage ou la réutilisation des emballages. - risque d'intoxication également due à l'utilisation illégale de pesticides hautement toxiques, au manque de sensibilisation et de formation aux dangers des pesticides, à la pulvérisation dans des conditions défavorables, au ruissellement des parcelles cultivées traitées vers les rivières voisines ou au déversement de conteneurs de pesticides sur les routes. <p>Au niveau de la sécurité des communautés, le risque de conflit pourrait avoir lieu dans les appuis entre nouveaux bénéficiaires et les producteurs ayant déjà reçu les appuis de COMPRAN et qui vont encore recevoir des appuis pour renforcer leur résilience.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation : L'étude de faisabilité menée actuellement (sur financement de COMPRAN) permettra de mieux cerner les risque de propagation de maladies à partir des systèmes d'irrigation. Cette étude déterminera les mesures à prendre le cas échéant.</p> <p>Le projet fait la promotion de techniques agricoles respectueuses de l'environnement et de la biodiversité, l'agroécologie, l'agriculture durable et 100% biologique pour éviter ou au moins limiter au minimum l'utilisation de produits chimiques. Le cas échéant, la formation des producteurs inclura la manipulation, l'utilisation et la conservation d'intrants chimiques. Le projet a également prévu de soutenir le développement de cadre réglementaire sur l'utilisation de produits chimiques. Le programme d'éducation nutritionnelle renforcera la prise de conscience sur les dangers des intrants chimiques et fera la promotion de la consommation de produits frais, biologiques et nutritifs sur le marché.</p> <p>Pour la sécurité au sein des communautés, le projet a déjà prévu des réunions communautaires d'échange et d'identification des bénéficiaires dès le démarrage des activités. Ces réunions seront renforcées par l'approche de visualisation collective pour motiver l'engagement de chaque membre de la communauté à lier les appuis de SIAS à leur projet personnel ou collectif de développement. Les relais communautaires et les techniciens du projet assureront une sérénité au sein des communautés à travers le dialogue permanent avec les autorités et les bénéficiaires.</p>		
Réinstallation et réintégration économique des populations	Moyen	Faible

Risque : Le projet ambitionne d'améliorer l'accès des jeunes et des femmes au foncier, à travers leur allocation de terres abandonnées, identifiées de manière participative. Le risque de perte volontaire de terres, de biens ou d'actifs est faible. Cependant, l'installation des nouveaux producteurs sur ces terres (de manière collective ou individuelle) pourrait avoir des répercussions négatives sur la dynamique au sein de la population locale et l'appui du projet pourrait motiver les anciens utilisateurs à reprendre leur bien.	Moyen	Faible
Mesures d'atténuation : Le projet misera sur une approche participative et communautaire, encadrée par la direction foncière dans l'identification des terres abandonnées. Le choix des bénéficiaires et l'affectation des terres fera également l'objet de processus concerté et accepté par les communautés. Différentes formes d'usage pourront être optées à l'issu de ces concertations selon le cas. Le projet encouragera la formalisation des titres fonciers (collectifs ou individuels) et encadrera les autres formes d'utilisation (contrat de location par exemple).		
Intermédiaires financiers et investissements directs	Faible	Faible
Risque : Le projet ne travaillera pas avec des intermédiaires financiers. Aucun risque n'a été identifié	Faible	Faible
Mesures d'atténuation : Le manuel de procédures administrative, financière et comptable du projet sera renforcé par des clauses spécifiques en termes de gestion des partenaires recevant des investissements directs - le cas échéant.		
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aux risques climatiques	Substantiel	Substantiel
Risque : En tant que pays insulaire, le risque de vulnérabilité des populations et des écosystèmes ciblés aux fluctuations et aux aléas climatiques est substantiel. Les risques identifiés sont : chaleur extrême, inondations et érosions côtières, érosion des sols et feux de brousse.	Substantiel	Substantiel

Mesures d'atténuation: <ul style="list-style-type: none"> - Affiner les analyses des risques climatiques par l'utilisation des cartes zonales à risques en lien avec CONPREC et la DGAAC dans le cadre des études techniques des aménagements - Réalisation des aménagements hydro-agricoles avec des normes environnementales (systèmes irrigation, etc.) - Renforcement de capacités sur les cultures intercalaires, les haies vives, les bandes de biodiversité, etc., les techniques de conservation des eaux et des sols (CES/DRS). - Adoption de variétés de cultures qui sont tolérantes à la chaleur, à la sécheresse, et aux maladies, y compris les variétés à haute valeur nutritionnelle. - Collaborer avec CONPREC pour la diffusion des données climatiques aux producteurs (surveillance et prévention). - Formation sur la lutte contre l'érosion - Adoption de variétés de cultures qui sont tolérantes au sel et aux malades, y compris les variétés à haute valeur nutritionnelle - Associer des systèmes d'irrigation et de gestion appropriées des zones humides (création de canaux de drainage, construction de digues, création de haies végétales, restauration de nouvelles zones humides et des zones tampons naturelles) aux aménagements - Pratique minimum de labour et amendements organiques intensifs des sols - Gestion des eaux de ruissellement - Aménagement des ouvrages de drainages des eaux de ruissellement (digues, bassins de rétention, canaux, etc.) - Réalisation d'aménagements agro-forestières pour la prévention et l'atténuation - Sélection de cultures résistantes à la chaleur et aux feux de brousse ; - Surveillance et alertes précoces ; - Mise en place des pare-feux et murailles vertes ; - Sensibilisation des communautés sur les feux de brousse (prévention, alerte et interventions) <p>Le projet diffusera des techniques de production, des semences et variétés résilientes aux effets des changements climatiques. La collaboration avec le centre de recherche CIAT (et le site d'expérimentation BECAF) sera renforcée, avec un budget dédié et une collaboration négociée avec les EMBRAPA au Brésil. Le projet assurera l'accès des producteurs à l'eau (aménagement hydro-agricole) et aux bio-intrants. Il offrira également des opportunités économiques aux producteurs pour qu'ils puissent améliorer leur résilience aux changements climatiques. Le projet adoptera une stratégie visant à intégrer les questions environnementales, sociales et climatiques au cœur de ses activités, de celles des organisations de producteurs et des partenaires.</p>		
Parties prenantes	Faible	Faible
Coordination et participation des parties prenantes	Faible	Faible
Risque : Faible représentation des groupes cibles (petits producteurs, femmes et jeunes) dans la planification, la prise de décision et la gestion des infrastructures et des équipements. Compte tenu de la taille du pays, le nombre de prestataires de services et d'acteurs est limité, tout comme le nombre d'agents des institutions publiques. Il existe un risque que les parties prenantes ne soient pas toujours disponibles pour soutenir le projet, capitaliser sur l'expérience acquise et pérenniser les acquis. L'autre risque concerne la capacité du projet à gérer efficacement ses partenaires.	Faible	Faible

Mesures d'atténuation : - Veiller à l'implication et à la participation de toutes les parties prenantes dès la phase de planification du projet. - Assurer une coordination et une gestion efficaces des partenaires. - Veiller à la mise en place de comités inclusifs pour la gouvernance des infrastructures et des équipements dans les zones d'intervention et pour les infrastructures - Mettre en place un mécanisme de gestion des retours d'information et des plaintes		
Griefs des parties prenantes	Faible	Faible
Risque : Face aux capacités limitées au pays (équipe du projet et prestataire), il y a un risque que le mécanisme de traitement des plaintes ne soit pas effectivement opérationnalisé, en raison de l'absence d'un cadre officiel de règlement des plaintes. Les plaintes des producteurs concernant un soutien technique spécifique peuvent ne pas être pris en compte par les prestataires. Ceci risque d'entraîner des conflits latents et un manque de transparence dans le partenariat. Face à l'ampleur des défis aux pays, il y a un risque que les bénéficiaires expriment des plaintes liées à des facteurs externes et qui ne relèvent pas du cadre du projet, mais pouvant avoir une incidence sur les résultats du projet (par exemple, certains besoins sociaux et sanitaires).	Faible	Faible
Mesures d'atténuation : Le projet maintiendra une gestion solide des connaissances, une diffusion efficace de l'information et un engagement communautaire fort. Il élaborera un cadre clair pour le traitement des plaintes, le règlement des plaintes et la résolution des litiges pour toutes les parties prenantes (mécanisme de règlement des plaintes). Affinera le plan d'engagement des parties prenantes (SEP) développé pendant la formulation, pour qu'il soit encore plus clair et simple et qu'il inclut la gestion des plaintes/conflits). Le projet assurera une transparence dans la passation de marchés et la gestion des contrats, en publiant les informations pertinentes sur les contrats et les paiements et en fournissant régulièrement des informations sur l'avancement du projet aux parties prenantes concernées.		